

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 31 (1946)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Tél. 2.83.90

Impression :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne.

Le mouvement raiffeiseniste suisse en 1945

Avec une louable promptitude, les Caisses affiliées nous ont fait parvenir les comptes de 1945 dans le délai statutaire échéant le 1er mars 1946. Le bureau de l'Union les a dépouillés et dressé ensuite la statistique officielle, ce qui nous permet de proclamer maintenant déjà les résultats définitifs principaux de l'exercice 1945 :

33 nouvelles Caisses se sont constituées en 1945 ce qui est un chiffre-record dans les annales du mouvement.

L'Union comptait au 31 décembre 1945, 805 Caisses Raiffeisen, disséminées sur le territoire des 22 cantons de la Confédération.

L'effectif des membres s'est accru de 3539 unités et atteint 78.829.

La somme globale des bilans a augmenté de 7,9 % et a passé de Fr. 659,6 à 711,5 millions de francs. En chiffre absolu la progression est de 51,8 millions.

Les dépôts d'épargne ont progressé de Fr. 36,3 millions et atteignent ainsi Fr. 427,7 millions, répartis sur 309.110 livrets (augmentation 19.267 carnets).

Les créances hypothécaires se montent à Fr. 400 millions en chiffre rond, soit 27,5 millions de plus que l'année précédente.

Les 805 Caisses Raiffeisen ont traité durant l'année pour 1,4 milliard d'affaires.

Le bénéfice global réalisé, de Fr. 2.283.000 en chiffre rond, a porté les réserves à 26 millions.

Ces résultats sont réjouissants ; ils procureront une légitime satisfaction et encouragement à tous les raiffeisenistes du pays qui toute l'année ont œuvré pour la cause. A ce développement extérieur correspond un affermissement de la situation interne des Caisses.

En résumé, l'année 1945 a été encore favorable au raiffeisenisme suisse.

Comment corriger le désordre

Dans les numéros 9, 10 et 11 de 1945 du « Messenger », nous avons consacré quelques lignes au « Désordre à corriger » et nous nous sommes permis d'affirmer que l'origine, la cause profonde est à chercher dans le rôle néfaste que le libéralisme économique s'est efforcé d'attribuer au profit. Ce n'est pas une chose nouvelle que le profit, mais sa place et son rôle étaient jadis très différents de ceux d'aujourd'hui. Autrefois, la recherche du profit n'était pas le but dernier de l'activité. La grande raison d'être de toute activité, c'était de rendre service ! Toute institution, même celle de nos mutualités de crédit ne sera vraiment morale qu'à la condition que le profit soit modéré et ne provienne pas d'injustice et que le profit ne devienne jamais le but de la vie économique, mais seulement son moteur capable de procurer le bien commun !

Le profit étant devenu centre et but de toute l'économie moderne, la loi brutale du rendement empêche de voir que la manière ou la méthode qui régit nos institutions, ne peut paraître réalisable si elles n'ont pas une utilité sociale plus élevée.

Nous disions que pour redresser l'économie et la rendre bonne, il fallait commencer par la pénétrer d'idées justes, lui donner un esprit chrétien en plaçant à sa base les grands principes chrétiens sur le travail, la propriété, la richesse, le profit et les rapports de l'économie et du moral. Si notre civilisation est en danger, il faut la sauver en restaurant la profession, en évitant l'écueil de l'étatisme et celui de l'individualisme et en s'inspirant toujours des principes chrétiens.

Disons quelques mots sur la place qu'il faut donner à l'esprit chrétien dans nos institutions. Pour nous faire des idées communes, divisons ce sujet en deux parties : 1° obligation de se diri-

ger d'après les principes chrétiens ; 2° emploi judicieux et adapté de ces principes.

I

Incontestablement les principes chrétiens doivent être à la toute première place. C'est la consigne des premiers apôtres... Le Christ en tout et avant tout. Donc l'esprit chrétien avant tout. Voilà le mot d'ordre certain. Et il n'est pas difficile de prouver que jamais ce mot d'ordre n'a été plus opportun. En effet, inutile d'invoquer des statistiques pour convenir, ensemble, que la multitude a mal à la tête. Beaucoup d'actes rituels sont de simples habitudes, plaquées à fleur d'âme, et qui n'ont pas d'influence sur la vie pratique, individuelle, familiale et sociale.

Ouvrons, pour nous persuader nous-mêmes, quelques annuaires des associations agricoles (coopératives, syndicats, mutualités de crédit, caisses d'épargne, etc.) qui, pour notre part nous émeuvent toujours, car elles provoquent en nous cette question : Combien de ces associations sont animées d'esprit chrétien ?

Qui oserait critiquer ceux qui les favorisent ?

Pour les blâmer, il faudrait blâmer la charité. Mais encore faut-il, en matières d'œuvres sociales, que le bénéficiaire en fasse bon usage. Car ces œuvres, ne l'oublions pas, sont des armes à deux tranchants qui peuvent devenir tout aussi bien un instrument d'ordre chrétien. Tant que règnera l'esprit individualiste que nous a légué la grande Révolution de 1798, la majorité sera tentée d'y chercher son profit en véritable égoïste, plutôt que l'entraide et le bien commun. Et c'est pourquoi ces œuvres peuvent devenir, suivant le mot de M. Paul Bureau, « de nouveaux accroissements de pouvoir » au service de groupements ou d'individus qui en font, suivant leur valeur morale un emploi utile ou malfaisant.

Nous voulons améliorer la situation

de nos contemporains, nous avons raison. Mais il faut aussi songer à améliorer leur âme. Car jamais un homme ne sera capable ni de modérer ses désirs, ni de rester juste dans ses revendications, ni de pratiquer comme il le faut la mutualité du dévouement, tant qu'il n'aura pas une âme vertueuse. Fondons des institutions économiques, ce sera quelque chose ; mais l'âme ouvrière restera quand même inquiète, malade, mécontente, affamée d'améliorations incessantes, tant qu'elle ne sera pas vraiment chrétienne. Car, au total c'est l'esprit chrétien qui fait le véritable esprit social ; et seul, le christianisme est la charte vraie des relations sociales équitables. Voilà pourquoi les grands sociologues déclarent les œuvres sociales excellentes, nécessaires même, pourvu qu'on vise avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux. Voilà pourquoi les œuvres économiques et sociales doivent faciliter la marche des associés vers l'essentiel indispensable : Dieu.

(A suivre.)

V. Raemy.

Nécessité de la coopération

Le paysan suisse doit sortir de son isolement et vaincre la routine et son individualisme s'il veut faire face à la concurrence étrangère et pouvoir vivre convenablement.

Le paysan doit donc s'unir à ses semblables dans des organisations solides et bien dirigées. C'est en coopérant ensemble que les agriculteurs sauveront leur profession et rendront leurs exploitations prospères.

La coopération groupe les agriculteurs en vue d'avantages économiques. Elle leur permet, grâce à l'entente, d'acheter aux prix les plus bas, et de vendre aux prix les plus élevés, des produits de meilleure qualité, ou encore de transformer et de conserver des produits au plus juste prix.

En fait, un des résultats de la coopération est de supprimer les intermédiaires inutiles et de mettre en rapports directs acheteurs et vendeurs, producteurs et consommateurs.

La coopération a déjà joué un rôle important dans l'organisation agricole de notre pays. Elle a rendu toutes sortes de services aux paysans : moralisation du marché des engrais, limitation des produits abusifs des intermédiaires, amélioration de la qualité et de la présentation des produits, perfectionnement de l'outillage agricole, assainissement du marché de l'argent. En outre, elle a habitué les paysans à l'association

pour l'étude et la défense des intérêts généraux de la profession.

Demain, avec le développement du machinisme, avec la nécessité de concurrencer les produits étrangers qui envahiront nos marchés, le rôle de la coopération sera encore plus important. Les chrétiens ont le devoir d'y prendre une place de premier ordre, car l'idée coopérative est une idée chrétienne par excellence. Tout ce qui tend à rapprocher les hommes à développer l'amour et la compréhension mutuelle, tout cela est d'essence chrétienne.

Les dirigeants des coopératives et des syndicats doivent être animés d'un esprit vraiment chrétien, c'est-à-dire voir et agir toujours dans l'intérêt moral et matériel de tous les membres et aussi de manière à ne pas nuire aux autres professions et aux personnes ne faisant pas partie de l'organisation. Il faut éviter les jalousies et la conquête violente.

La coopération bien comprise est un élément de bonheur et de paix dans un milieu rural. Basée sur les principes chrétiens, elle est un merveilleux instrument de rapprochement des hommes, d'entraide et de fraternité.

M. Bd.

Difficulté

Une difficulté est grosse quand elle est importante pour l'homme qui veut la surmonter. Et elle est petite quand un homme fort s'en occupe, note la revue de l'*Efficiencie*.

Un homme peut être comme une troïnette, dont les petites roues sont arrêtées par une brique, ou il peut être comme un tank armé, à même d'abattre un mur de briques.

Regardez comment un chef compétent traite les affaires qui se trouvent dans son bureau. Prend-il un document et dit-il : « Je ne sais pas ce que je dois faire de ceci. Je vais convoquer le Conseil ? »

Pas souvent. Il dicte un ordre ou une lettre ; il se débarrasse de la question et passe au dossier suivant.

En une matinée, il peut s'attacher à dix difficultés et les résoudre ; tandis qu'une seule de ces difficultés aurait effrayé un chef de petite envergure...

Chronique étrangère

La Hollande coopérative après la guerre.

Les « Informations coopératives » relatent que les Pays-Bas ont beaucoup souffert des opérations militaires, de l'occupation allemande et de ses conséquences. On se rappelle aussi la situation alimentaire tragique qui s'est développée entre septembre 1944 et mai 1945. Le mouvement coopératif,

si intimement lié à la vie économique du pays n'a pas été épargné ; il travaille actuellement vigoureusement à sa reconstruction. Dans le secteur des coopératives rurales de crédit et de leur Centrale, la situation financière est très forte, car, pendant l'occupation, elles n'ont eu à satisfaire qu'un petit nombre de demandes de crédit et elles ont continué à recevoir des dépôts d'épargne. Il y a lieu de penser qu'elles pourront jouer un rôle important dans le relèvement de l'outillage agricole du pays.

La nouvelle Pologne et la coopération.

Ce n'est pas seulement dans l'économie que la coopération a une place importante en Pologne, c'est aussi dans l'Etat et dans l'esprit des hommes d'Etat. A l'occasion de la Journée coopérative, qui s'est célébrée le 30 septembre à Lodz et qu'il présidait, le Premier Ministre a défini l'attitude de son gouvernement à l'égard de la coopération. Soulignant que, par son action éducative, cette dernière crée les conditions d'une vie nouvelle et d'une morale nouvelle, il a affirmé que le mouvement coopératif est un facteur nécessaire de la renaissance du pays. Dans l'effort de reconstruction nationale, il ne peut pas y avoir d'opposition entre la coopération et l'Etat : il y a identité des buts, répartition des tâches et collaboration mutuelle. Un gouvernement vraiment démocratique a besoin de l'organisation coopérative comme un mouvement coopératif, pour être vraiment fort, a besoin d'un gouvernement vraiment démocratique. « Si nous sommes favorables à l'organisation coopérative et si nous nous appuyons sur elle, a-t-il précisé, ce n'est pas seulement parce que nous sommes des coopérateurs, c'est aussi parce que nous sommes des hommes d'Etat. »

La reprise de dettes hypothécaires

En vertu de l'art. 110 C. O. le tiers qui paie un créancier est légalement subrogé, jusqu'à due concurrence, aux droits de ce dernier. Il suffit simplement pour cela que le débiteur prévienne le créancier que le tiers qui paie doit prendre sa place.

Le transfert d'une créance hypothécaire d'un créancier à un autre est ainsi possible sans qu'il soit nécessaire de constituer un nouveau titre.

D'autre part, l'aliénation d'un immeuble hypothéqué n'apporte, sauf convention contraire, aucun changement à l'obligation du débiteur et à la garantie. *Toutefois, si l'acquéreur s'est chargé de la dette, le débiteur primitif est libéré, à moins que le créancier ne lui déclare par écrit, dans l'année, qu'il entend ne pas renoncer à ses droits contre lui (art. 832 du code civil).*

La reprise d'une dette hypothécaire par un acquéreur ou par un héritier de l'immeuble gagé est donc possible. Là également, la constitution d'un nouveau titre hypothécaire n'est pas nécessaire.

Si l'acquéreur se charge de la dette, le conservateur du registre foncier est tenu d'en informer le créancier (art. 834). Cet avis est donné sous pli chargé,

au moyen d'un formulaire spécial intitulé « *Avis concernant l'aliénation d'un immeuble constitué en gage collectif* ». Il constitue un document important que le caissier conservera soigneusement en le classant au dossier respectif.

A la réception d'un semblable avis de reprise de dette, le comité de direction statuera s'il peut ou veut accepter l'acquéreur comme nouveau débiteur ou s'il entend conserver simplement ses droits contre le débiteur primitif.

La décision du comité sera soigneusement consignée au procès-verbal.

Si, pour une raison ou pour une autre, l'acquéreur ne peut être accepté comme nouveau débiteur, par exemple lorsqu'il ne remplit pas les conditions requises pour devenir sociétaire (domicile hors de la circonscription coopérative, capacité financière ou de travail insuffisante, etc.) la Caisse doit communiquer immédiatement au vendeur, au plus tard dans l'année, qu'elle entend ne pas renoncer à ses droits contre lui. Cette communication se fera par lettre chargée. Si cette déclaration n'intervient pas, la Caisse est sensée accepter l'acquéreur comme nouveau débiteur et l'ancien est libéré.

Equivalant également juridiquement à une acceptation du nouveau débiteur le fait d'accepter de lui un paiement quelconque (intérêt, amortissement, etc.) sur la dette en question.

Voyons maintenant la procédure à suivre lorsque la Caisse accepte le nouveau débiteur. Après avoir réglé la question du sociétariat (signature de la déclaration d'adhésion, versement de la part sociale, etc.) le caissier veillera à l'accomplissement des formalités suivantes :

- a) il remettra le titre hypothécaire respectif au Registre foncier en vue de l'annotation du nouveau propriétaire des immeubles et débiteur,
- b) il fera signer par le nouveau débiteur, pour le montant de la dette reprise, un **acte reconnaissant de dette** (form. No 134) qui sera annexé au titre. Cette déclaration de reprise de dette peut aussi être faite simplement sur le titre lui-même,
- c) il arrêtera le compte à la date de reprise convenue et ouvrira un nouveau chapitre au grand livre au nom du nouveau débiteur. Comme libellé de l'opération on spécifiera bien sur les deux comptes qu'il s'agit d'une reprise de dette.

Le titre hypothécaire avec l'avis de reprise de dette et l'acte reconnaissant seront ensuite classés au dossier au nom du nouveau débiteur.

Les cédules hypothécaires restent également valables et peuvent être utilisées sans restriction tant qu'elles ne sont pas radiées et annulées. En cas de

vente ou de transfert d'immeubles gagés elles se transmettent également sans autre avec ces derniers et le nouveau propriétaire peut continuer à les utiliser à sa convenance soit pour une reprise de dette éventuelle soit pour contracter un nouvel emprunt.

Comme on le voit, le transfert d'une dette hypothécaire d'un débiteur à un autre est chose facile. Il se fait avec un minimum de formalités et l'assistance d'un officier public (notaire) n'est nullement nécessaire en l'occurrence.

Limitation du taux de l'intérêt

Dans l'économie moderne, qui, à la différence du moyen âge, admet l'intérêt, celui-ci joue un rôle considérable. A l'intérêt est liée la question de l'usure. Originellement, ce terme signifiait l'intérêt que produit l'argent. Et comme l'intérêt était interdit, le mot « usure » prit un sens péjoratif. Par extension, l'usure est devenue le profit qu'on retire en sus du taux légal ou habituel.

Le législateur peut-il fixer une limite à l'intérêt dû pour le prêt ? Le Code des obligations, qui traite des intérêts en général et du contrat de prêt en particulier, ne fixe pas de maximum à l'intérêt. Le Code civil autorise expressément les cantons à fixer le maximum du taux de l'intérêt dû pour les créances garanties par gage immobilier. Le Code des obligations, en revanche, se borne à la répression des abus en matière d'intérêt conventionnel.

Le canton de Zurich prévoit dans son droit public une limite de l'intérêt perçu par les prêteurs professionnels. Jusqu'en novembre 1942, ces prêteurs ne pouvaient dépasser les 24 % de la somme prêtée. Dans ces 24 % étaient compris non seulement l'intérêt, mais aussi les provisions, les commissions et émoluments, sauf les débours. En novembre 1942, le peuple zuricois adopta une nouvelle réglementation, d'après laquelle le prêteur n'a le droit d'aller que jusqu'au taux de 18 % débours compris.

Une société anonyme zuricoise, qui fait le service des petits prêts, recourut au Tribunal fédéral contre cette limite de 18 %. Elle la jugeait prohibitive. Or, disait-elle dans son recours de droit public, le principe constitutionnel de la liberté du commerce et de l'industrie, s'il autorise les cantons à sauvegarder l'ordre, la moralité et la santé publics, leur interdit cependant de rendre impossible l'exercice normal et correct d'une activité économique.

La section de droit public du Tribunal fédéral a examiné le recours dans sa séance du 15 juillet.

Ce n'était pas la première fois que la Cour s'occupait des entreprises accordant des petits prêts. Elle avait en particulier, tranché récemment une affaire qui mettait aux prises le Bureau de crédit S. A., à Lausanne, avec l'Etat de Vaud. Ce bureau pratique l'octroi des petits prêts. Il avait coutume, comme les autres établissements similaires, de rendre attentif le public, dans des annonces, aux prêts sans caution qu'il accordait. Le gouvernement vaudois inter-

dit à ces établissements de faire cette publicité. Le bureau recourut au Tribunal fédéral, qui rejeta le recours (section de droit public, séance du 20 septembre 1941). La Cour jugea que l'on était en droit d'admettre que les établissements visés exerçaient une activité fortement teintée d'usure et que le législateur cantonal était, partant, fondé à leur défendre, dans l'intérêt du public, d'attirer l'attention de celui-ci sur leurs transactions équivoques.

Dans sa séance du 15 juillet, la section de droit public a examiné la question générale de la limitation de l'intérêt par les cantons, question qui intéresse au premier chef les prêteurs de petites sommes. Les petits prêts sont, en effet, plus onéreux pour le créancier que les grands. Les frais généraux étant les mêmes dans les deux cas, ceux-ci coûtent moins cher au prêteur que ceux-là. Il en résulte que l'intérêt des petits crédits est nécessairement plus élevé que celui des grands.

D'après le Code des obligations, le canton a donc le pouvoir d'intervenir par des moyens de droit public contre les abus en matière d'intérêt conventionnel. Que faut-il entendre par abus ?

D'après une opinion, le terme d'abus correspond à celui d'usure du droit pénal. Se rend coupable d'usure, d'après l'article 157 du Code pénal suisse, celui qui, en exploitant l'état de gêne ou de dépendance, la faiblesse d'esprit, l'inexpérience, la faiblesse de caractère ou la légèreté d'une personne, se fait accorder ou promettre par elle des avantages pécuniaires en disproportion évidente avec sa propre prestation. On retrouve la même notion à l'article 21 du Code des obligations, qui définit la lésion et qui, en cas de disproportion évidente entre prestation et contre-prestation, permet à la partie dont on a exploité la gêne, la légèreté ou l'inexpérience, de résilier le contrat.

Mais cette conception de l'abus n'autorise une intervention que dans les cas exceptionnels où les conditions énoncées se trouvent réalisées et prouvées. Or, le Code des obligations, en réservant le droit public (réserve qui n'est, au fond, que la reconnaissance d'un pouvoir appartenant aux cantons en vertu de leur autonomie) avait en vue des règles générales simples, telles que les impliquent la police et la sauvegarde de l'ordre public.

Au point de vue de l'intérêt général, un canton peut fort bien considérer qu'un taux déterminé représente le maximum de ce qu'un emprunteur doit payer pour que l'opération apparaisse encore normale et que, passé cette limite, le bien public interdit la convention, parce qu'il s'oppose à ce que l'argent prêté devienne excessivement cher. Le législateur cantonal est en droit de se dire qu'un établissement qui ne prête ou ne peut prêter qu'à des taux excessifs exploite ses clients ou du moins présente pour eux de graves dangers d'endettement. Quant à la limite de 18 %, elle n'outrepasse pas ce que la libre appréciation de l'intérêt général peut conseiller.

Pour ces raisons, la Cour a rejeté le recours. L.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* Les allocations familiales en Valais. —

Après deux jours de débats, le Grand Conseil valaisan a voté l'entrée en matière sur un projet de loi généralisant les allocations familiales à tous les salariés et à toutes les classes de la population. D'une manière générale le projet a soulevé des critiques de la part de nombreux députés, parce qu'il tend trop à généraliser le versement des dites allocations. Plusieurs députés ont mis en garde les membres du Grand Conseil contre les charges élevées qui incomberont à l'Etat, si l'on verse une allocation familiale à tous les indépendants, sans discernement de situation familiale ou professionnelle.

Après le vote de l'entrée en matière, la discussion du projet a été remise à la prochaine séance.

* **Politique de taux modiques.** — On peut lire à ce propos dans le rapport annuel d'une des plus importantes banques de New-York les judicieuses remarques suivantes :

« Les protagonistes des taux bas font état, pour justifier leur politique, de la nécessité de diminuer les charges d'intérêts considérables de l'Etat. Cela est fort bien. Mais personne ne songe aux intérêts des créanciers, qu'ils soient des personnes privées, des fondations sociales ou religieuses ou des institutions de bienfaisance. Les gens aux revenus modestes subissent durement les répercussions de cette politique. Particulièrement touchés sont les vieillards, hommes et femmes, qui doivent vivre du seul produit de l'épargne qu'ils ont péniblement accumulée durant une vie de labeur en prévision de leurs vieux jours. On constate également qu'ensuite de la diminution du produit des intérêts maintes fondations américaines ne sont aujourd'hui plus en mesure de faire face à leurs prestations. »

Ce qui est ainsi vrai en Amérique l'est aussi dans notre pays...

* **La revision chez les coopératives.** — Le VOLG (Fédération des coopératives agricoles de la Suisse orientale) à Winterthour possède un Service de revision très développé des coopératives et syndicats agricoles qui lui sont affiliés. Elle se prononce comme suit sur l'activité de ce Service en 1945 :

« Sur les 335 coopératives agricoles affiliées 287 ont été soumises durant l'année à la revision ordinaire. 18 cas spéciaux ont nécessité des revisions extraordinaires. Dans 8 cas notre Service de revision a dû procéder à la mise à jour de la comptabilité. Outre cela il a effectué de nombreuses revisions partielles et collaboré de façon toujours plus étendue à l'établissement des comptes annuels, à des remises de gestion, donné des instructions et conseils juridiques, spécialement en matière fiscale. Le prompt établissement des comptes annuels et la présentation aux organes sociaux laissent encore à désirer ici et là. »

Cela souligne une fois de plus la nécessité de la revision des associations agricoles et milite en faveur de l'organisation par les Fédérations agricoles, les Chambres cantonales d'agriculture, etc., d'un Service autonome chargé de l'assistance juridique et de la revision professionnelle des coopératives agricoles.

* **La belle contribution fiscale des coopératives.** — Lors du premier sacrifice pour la défense nationale de 1940 les 11.000 sociétés coopératives du pays alors inscrites sur le registre du commerce ont payé l'impôt sur une fortune imposable (capital social et réserves) de Fr. 849,3 millions ce qui représente une contribution fiscale totale de Fr. 12,603,000.—

* **Le raiffeisenisme suisse en marche.** — Depuis la publication de notre dernière chronique dans le numéro de mars, 6 nouvelles Caisses ont encore vu le jour. Le canton des Grisons qui s'est déjà si bien affirmé l'an dernier enregistre 2 fondations à Waltensburg et Dardin. Les autres Caisses se répartissent sur 4 cantons différents, soit Niederwil (Argovie), Neuheim (Zoug), Richental (Lucerne) et Embrach (Zurich).

* **Le marché suisse des capitaux** reste caractérisé par une abondante liquidité. Les besoins de crédit de la clientèle particulière sont couverts avec aisance. Pour les crédits que la Suisse est obligée d'ouvrir aux Etats étrangers qui nous livrent des matières premières et des marchandises la Confédération a peu à peu pris la place des grandes banques qui seraient pourtant bien outillées pour traiter ce genre d'affaires. Cette situation ne saurait satisfaire à la longue.

Les taux d'intérêt restent stables à leur niveau bas actuel. La Confédération tout comme l'industrie privée ont un intérêt primordial au maintien de taux modiques de sorte qu'il ne faut pas s'attendre à ce que de sensibles modifications interviennent ici au cours de ces prochains mois.

Nouvelles des Caisses affiliées

HEREMENCE (Valais).

Notre Caisse a tenu le 10 mars sous la présidence de **M. Antoine Michel Sierro**, sa 36^{ème} assemblée générale. Les comptes ont été approuvés après présentation des rapports statutaires. Au cours de ces dernières années notre institution a pris un réjouissant développement. Elle compte aujourd'hui plus de 200 sociétaires, son bilan se monte à 786.000 fr. avec une réserve de passé 29.000 fr. Elle a traité l'an dernier pour 1,2 million d'affaires.

Nous avons eu le plaisir à l'occasion de notre assemblée d'être honoré de la présence du distingué président de la Fédération du Bas-Valais **M. A. Puippe**. Nous avons été enchanté de sa gentille petite causerie.

Par suite de la démission du regretté président Sierro, qui a dû nous abandonner vu son grand âge, l'assemblée a élu comme nouveau membre **M. Thomas Sierro** fils du démissionnaire. Sous la proposition du Comité **M. Frédéric Mayoraz**, instituteur, a été nommé nouveau président du Comité de direction.

Cette assemblée générale a été des mieux réussie et chacun s'est plu à constater la belle tâche que s'est donnée notre Caisse Raiffeisen et sa grande utilité dans nos villages éloignés des villes. A.

ST-LEONARD (Valais).

Comme il se doit notre assemblée annuelle du 17 février fut très fréquentée. Nous avons eu toutefois le regret de constater quelques absences pour cause de maladie.

La séance fut ouverte par le président **Jos. Studer** qui récite la prière traditionnelle pour les membres décédés.

Après que les scrutateurs **Bétrisey Prosper** et **Barma Denys** furent confirmés dans

leur fonction, le secrétaire du Conseil de surveillance **A. Morand** donne lecture du protocole de la dernière assemblée. Puis il est passé au Rapport du Président du Conseil de direction. Toujours bien chargé de nobles pensées et appuyé par des faits et considérations constatés et mûris, ce rapport donne un aperçu du travail qui a été accompli par le Conseil de direction dans la gérance de la Caisse. Relevons quelques chiffres. Après ses douze ans de vie, notre Caisse compte en ce moment 166 membres, soit une augmentation de 8 unités. Le roulement atteint le chiffre très élevé de 2,8 millions en 1868 opérations. **Le bilan totalise Fr. 983.500.—, en augmentation de Fr. 200.000.— sur l'année précédente.**

A titre de renseignement nous établissons le tableau suivant :

	1938	1945
Membres	88	166
Livrets d'épargne	152	522
Bilan	Fr. 125.500	983.500

Le rapport du Conseil de surveillance aux chiffres moins voyants témoigne pourtant du sérieux de ce Conseil présidé par **Hercule Bétrisey**.

Les comptes sont approuvés et applaudis, hommage au travail ardu du caissier **Jos. Mayor**. Deux mandats viennent à échéance et leurs titulaires **Soliz Aristide** et **Morand Adolphe** sont réélus sans hésitation.

J'aimerais maintenant parler de la conférence de l'apôtre raiffeiseniste **A. Puippe** sur « La situation de l'agriculture après-guerre ». Pour ne pas être trop long je ne ferai que répéter avec le conférencier que l'agriculture a encore une fois sauvé le pays et qu'elle ne doit pas être abandonnée. Suivons l'exemple de l'Angleterre qui est reconnaissante à ses paysans. A. M.

TROISTORRENTS (Valais).

Troistorrents est non seulement un coin idyllique du Val d'Ille, c'est encore un village progressiste qui, tout naturellement, possède sa Caisse Raiffeisen. Tout naturel, cela peut le paraître aujourd'hui... Il n'en reste pas moins que les hommes courageux qui en posèrent les fondements, il y a 25 ans, rencontrèrent toutes sortes d'obstacles. Mais leur ténacité de montagnards eut raison de toutes les difficultés...

Cette institution devenue prospère — elle est aujourd'hui la « reine » des Caisses valaisannes — a commémoré dignement le 25^{ème} anniversaire de sa fondation, dans le cadre de son assemblée du 17 mars dernier. Malgré le temps splendide qui invitait à la promenade et au far niente plus de 200 raiffeisenistes se serraient dans la salle paroissiale décorée avec goût pour la circonstance.

M. Maurice Rouiller ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. Après l'élection des scrutateurs, lecture du procès-verbal et commentaire des comptes par le caissier, ces derniers sont adoptés, sur proposition du Conseil de surveillance. Au chapitre des élections, l'assemblée enregistre avec regret la démission du président du Comité de direction, **M. Robert Dubosson**. Il est remplacé au Comité par **M. Norbert Creppin** tandis que **M. Firmin Udresy**, un raiffeiseniste de vieille roche, est appelé à présider le Comité. Le dévoué caissier, **M. Berrut**, ainsi que **M. Maurice Rouiller**, président du Conseil de surveillance sont confirmés dans leurs fonctions. **M. le curé** est appelé à siéger au sein du Conseil de surveillance.

Sur ce, la partie jubilaire proprement dite peut débiter.

M. Rouiller qui dirige les débats avec

autant d'adresse que de finesse, salue la présence de M. Aeschlimann, reviseur, représentant de l'Union suisse, M. Adrien Puippe, président de la Fédération du Valais-romand, ainsi que les délégués des Caisses voisines de Val d'Illiez et Monthey.

M. Victor Berrut, caissier dévoué et habile, présente un excellent rapport jubilaire, passant en revue les débuts et l'activité de la Caisse. Il honore tout spécialement les fondateurs et dirigeants de la première heure qui parvinrent à surmonter la méfiance dont la jeune Caisse était l'objet à ses débuts. C'est en 1921, après une conférence de M. le chanoine Pont, alors curé de Troistorrents, que des hommes de cœur s'unirent pour fonder la Caisse. Le 21 janvier 12 sociétaires posaient les fondements et le 1er février, date officielle d'ouverture, le premier carnet d'épargne était créé. Qui aurait alors osé songer que la Caisse de Troistorrents serait un jour la plus forte du canton ? Le premier bilan bouclait par 105.000 fr. de dépôts, 220 francs de réserves et 42 sociétaires. Aujourd'hui 260 membres se serrent les coudes et unissent leur bonne volonté et leurs forces ; **le bilan a atteint le chiffre impressionnant de Fr. 2.848.000.— et les réserves ascendent à Fr. 77.600.—** En 25 ans, M. Berrut a traité pour 50 millions d'affaires dont 4 millions pour la seule année 1945. Dans sa modestie il omet de dire que tout cela n'est pas venu tout seul. Depuis le début il fonctionne, dans des conditions modestes, comme caissier. Il incarne le raiffeiseniste zélé, complaisant, à l'affût de toutes les occasions susceptibles de permettre à l'institution de s'affirmer et de devenir ce qu'elle est aujourd'hui : le centre de la vie économique du village. Tous ces résultats sont également le fruit de la solidarité villageoise bien comprise, du travail en commun pour le bien de tous.

M. F. Aeschlimann, reviseur, apporte ensuite le salut de l'Union Raiffeisen suisse et félicite les raiffeisenistes de Troistorrents des résultats de leur action coopérative. Il met en lumière les principes Raiffeisen, leur caractère éducatif, leur haute valeur morale. Si le raiffeisenisme suisse enregistre des succès constants, il le doit non seulement aux avantages matériels qu'il offre à ses adhérents, mais encore et surtout aux principes fondamentaux qui sont à sa base. Et le représentant de l'Union termine sa péroraison en formulant les meilleurs vœux pour l'avenir de la sympathique Caisse de Troistorrents à laquelle il remet le diplôme traditionnel, pour 25 ans de sociétariat fidèle.

M. Adrien Puippe, président de la Fédération valaisanne, égrène des souvenirs du début des Caisses Raiffeisen. Il a des mots de reconnaissance à l'adresse des fondateurs de Troistorrents et à la joie de l'assistance il remet à MM. Maurice Rouiller et Victor Berrut, en fonctions dès le début, une channe valaisanne dédicacée. Puis, dans une de ses causeries dont il a le secret, il donne à ses amis de Troistorrents quelques directives et conseils utiles et parle tout spécialement de la restauration morale du pays, de la famille et de la profession.

Lecture est ensuite donnée d'une touchante adresse du chanoine Pont, puis **M. Boitzi**, député, remercie la Caisse pour tous les services qu'elle a rendus à ses adhérents et à toute la population.

Pendant que l'on sert le verre de l'amitié et que l'on distribue un modeste souvenir, on entend encore **M. Vannay**, au nom de la Caisse de Monthey qu'il préside, et **M. Maurice Bovard** au nom de celle de Val d'Illiez.

Sur proposition d'un membre, une collecte organisée en faveur de la Croix-Rouge réunit plus de 300 francs. Même dans la

joie, les raiffeisenistes de Troistorrents n'oublient pas les malheureux.

La réunion de Troistorrents a prouvé une fois de plus que ce n'est pas le faste qui donne son cachet à une assemblée jubilaire, mais bien l'esprit qui l'anime. Et les raiffeisenistes de Troistorrents ont célébré le 25me anniversaire de leur Caisse dans la simplicité certes, mais avec toute la sympathique ferveur qui caractérise les manifestations du raiffeisenisme au Valais-romand. Nous les en félicitons et accompagnons l'activité future de cette Caisse de nos meilleurs vœux.

-Ae-

VAL D'ILLIEZ (Valais).

La Caisse Raiffeisen du Val d'Illiez a tenu, le 17 mars 1946, sa 15me assemblée générale.

M. Puippe, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand lui fit l'honneur de sa visite.

L'année 1945 a marqué la continuation de la marche ascendante de cette institution sociale. Le bilan a considérablement augmenté, de Fr. 150.000.— ; il atteint Fr. 1.665.400.— en chiffre rond. Le bénéfice se monte à Fr. 5028,65 et les réserves atteignent le chiffre de Fr. 38.613,50. L'effectif des membres est de 116.

Les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance démontrèrent l'activité toujours intense de la Caisse et les comptes furent adoptés à l'unanimité.

M. Puippe prit ensuite la parole pour dire sa satisfaction de voir ainsi prospérer la Caisse de crédit mutuel de Val d'Illiez. Il ajouta quelques remarques et conseils appréciés. Il insista sur le désintéressement qui doit animer tout dirigeant du mouvement raiffeiseniste et tous les raiffeisenistes en général.

Puis il mit en garde ses auditeurs contre un danger qui sévit dans nos campagnes et qui menace de s'étendre encore : le colportage malhonnête. Il y a trop de gens qui exploitent la crédulité des paysans de nos vallées et leur font un tort parfois considérable. Il faut se méfier des colporteurs qui exigent la signature des personnes à qui ils vendent leur marchandise. Le meilleur moyen d'éviter d'être trompé, c'est de ne jamais signer !

L'orateur parla enfin du statut futur de l'agriculture suisse. Cette loi est en préparation actuellement et a pour but de garantir aux paysans les moyens de vivre dignement de leur profession.

Il serait injuste qu'après avoir reconnu les immenses services rendus par nos agriculteurs pendant ces six dernières années, on en vint à se désintéresser d'eux. Les paysans méritent d'être protégés et soutenus après la guerre. La paysannerie est un des piliers de la nation.

La conférence de M. Puippe fut très goûtée et les membres de cette belle assemblée se séparèrent sous l'impression des excellentes paroles entendues.

M. B.

VEX (Valais).

Ce dimanche 10 mars, à 15 heures, notre Caisse de crédit mutuel tenait sa 36me assemblée générale. Elle fut honorée de la présence de M. le doyen Rouiller, rév.-curé de la paroisse et fondateur de la Caisse, ainsi que de M. Puippe, président de la Fédération qui nous arrivait tambour battant d'Hérémence.

Les comptes nous furent présentés par **M. Puippe** lui-même, qui les assaisonna de commentaires et d'explications de son cru. Voici quelques chiffres :

Nombre de membres : 160.

Chiffre du bilan : Fr. 642.007,82.

Mouvement d'affaires : Fr. 861.562,40.

Fonds de réserve : Fr. 43.454,87.

Après le rapport du Conseil de surveillance les comptes furent adoptés.

Le trait caractéristique et émouvant de cette assemblée fut la démission du président de la Caisse **M. Adrien Pitteloud**, ancien président de la commune et père de notre distingué Directeur de l'Instruction publique, et de **M. François Rudaz**, ancien juge. L'un et l'autre, le premier âgé de 83 ans, le second de 85 ans, sont membres fondateurs et ont exercé leurs fonctions dès le début de la Caisse.

Aussi, M. Puippe trouva-t-il les paroles du cœur pour rendre un vibrant hommage au dévouement et au désintéressement de ces hommes de foi, de courage et de persévérance et qui sont l'honneur du pays et de leur génération. La reconnaissance impérissable de leurs concitoyens leur est assurée.

C'est **M. Alphonse Pitteloud**, fils du démissionnaire qui prend le gouvernail. Les fils seront dignes des pères.

Le sympathique caissier **M. François Bovier**, en fonctions lui aussi depuis 36 ans, est réélu par acclamations.

Une éloquentة causerie de **M. le doyen Rouiller**, sur quelques aspects du monde actuel a couronné cette mémorable assemblée.

Vidi.

VETROZ (Valais).

Le voyageur qui, par la route, descend la vallée du Rhône, qui s'est assurée une solide réputation par ses produits de qualité (fruits, asperges, vins de marque) rencontre sur son chemin, peu après avoir quitté Sion, le coquet village de Vétroz, berti dans les vignes et la verdure.

Comme la plupart des villages valaisans, Vétroz a de tout temps eu le privilège de compter sur un noyau de citoyens clairvoyants et progressistes. Le 23 mars 1921, les fondements d'une Caisse Raiffeisen étaient posés. Et c'est ainsi que les raiffeisenistes vétrosains se sont réunis le 10 mars 1946 à la maison d'école, décorée sobriement, pour commémorer le **25me anniversaire** de la fondation de « leur » Caisse, devenue une institution prospère.

Le président, **M. Albert Genetti**, ouvre la séance en saluant la présence des représentants de l'Union centrale et des autorités cantonales et communales. 90 sociétaires ont répondu à l'appel. Après lecture du procès-verbal le dévoué caissier, **M. Oscar Fentannaz**, présente les comptes et bilan. Ce dernier boucle au 31 décembre 1945 par Fr. 1.019.348,75, avec Fr. 31.487,90 de réserves. Dans un rapport objectif et concis, le président donne un aperçu de l'activité de la Caisse pendant le 25me exercice. **C'est ainsi qu'en 1945 les dépôts confiés ont augmenté de Fr. 150.000.— env. permettant au bilan de devenir « millionnaire »**. Sur proposition du Conseil de surveillance les comptes et bilan sont adoptés à l'unanimité. Aux divers, un sociétaire, **M. Udry**, propose que chaque membre se fasse un devoir de satisfaire ses besoins de crédit auprès de la Caisse locale ; il faut absolument arriver à placer dans le rayon d'activité les capitaux qui en proviennent. Cette proposition est acceptée avec empressement.

Les membres des Comités soumis à réélection sont unanimement confirmés dans leurs fonctions.

La partie administrative terminée, une simple mais savoureuse collation est servie à tous les participants tandis que le caissier procède à la distribution de l'intérêt des parts sociales.

L'acte commémoratif proprement dit débute par la présentation du **rapport jubilaire**, rédigé avec art et lu par le président du Conseil de surveillance, **M. Célestin Des-**

simoz. Expression de la fidélité à l'esprit et aux principes raiffeisenistes et de l'attachement à l'Union centrale, ce rapport qui est objectif ne se borne pas à passer en revue seulement les côtés lumineux de l'existence de la société. Avec un beau courage il relate la période critique qui a été traversée lorsque, momentanément, on s'écartait quelque peu écarté du chemin bien tracé. Et comme point culminant le rapporteur met en relief la valeur des principes chrétiens et éthiques à la base de la Caisse Raiffeisen. Cet excellent rapport est vivement applaudi.

La parole est donnée ensuite au représentant de l'Union, **M. F. Aeschlimann**, reviseur, venu tout spécialement pour apporter aux sympathiques raiffeisenistes de Vétroz le salut cordial et les meilleurs vœux de l'Union Raiffeisen suisse. Tout en félicitant la jubilaire des résultats enregistrés durant ce quart de siècle d'activité il souligne à son tour l'importance du programme d'action de nos mutualités. La Caisse est devenue le point central de la vie économique du village dit-il, le trait d'union entre les différentes classes de la population. Il se félicite des bonnes relations entre l'Union et la Caisse en remettant à cette dernière le diplôme d'honneur pour 25 ans de sociétariat fidèle.

M. le préfet **Coudray** a quelques mots aimables envers la Caisse, auquel s'associe encore M. le prieur **Gay-Croisier**, qui souligne tout spécialement la valeur spirituelle et morale de la Caisse Raiffeisen.

Puis le secrétaire, M. Jos. Germanier, exprime en des mots bien sentis la reconnaissance de l'assemblée à trois pionniers de la première heure, en charge depuis le début, soit **M. A. Genetti**, président du Comité, **M. C. Dessimoz**, président du Conseil de surveillance, et **M. O. Fontannaz**, caissier, auxquels il remet une channe valaisanne dédicacée.

Et l'assemblée se termine par un chant auquel tout le monde s'associe. Dignement tenue, dans le cadre sobre qui convient à toute manifestation raiffeiseniste, la 25^{me} assemblée générale de la Caisse de Vétroz restera marquée d'une pierre blanche dans l'existence de l'association. Nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur accompagnent cette sympathique Caisse dans son second quart de siècle d'activité!

-Ae-

DONNELOYE (Vaud).

Sous la présidence de **M. Louis Ferrot**, notre assemblée générale s'est déroulée le 16 mars en la Grande salle de Donneloye. 90 membres dont plusieurs sociétés y étaient représentés. Les rapports détaillés du Comité et du Conseil ainsi que l'exposé du caissier relèvent l'activité déployée au cours de notre 31^{me} exercice.

Le bilan, en légère progression, atteint Fr. 1.807.569,65. Le roulement dépasse 3 millions et le bénéfice de Fr. 6266,75 a été versé aux réserves qui atteignent ainsi Fr. 83.307,30.

Les élections statutaires confirment dans leurs fonctions : MM. Louis Ferrot et Aimé Jaquière, président et secrétaire du Comité de direction, ainsi que MM. Denis Golaz et Armand Bovey, secrétaire et membre du Conseil de surveillance. B.

ST-SAPHORIN (Vaud).

Il est certes superflu de présenter aux lecteurs St-Saphorin, cette perle enchassée dans la couronne que forment les agglomérations du bord du Léman, au pied des magnifiques vignobles de Lavaux. Cet agreste village qui inspire nos peintres et que chantent nos poètes n'en connaît pas moins les difficultés de l'existence matérielle. Pour être mieux armée pour sou-

nir cette lutte quotidienne, pour affirmer toujours mieux son indépendance économique et financière à laquelle elle tient par-dessus tout, la vaillante population de ce petit village de 300 habitants avait formé en 1920 une Caisse Raiffeisen.

La commémoration du 25^{me} anniversaire de cette fondation a donné lieu dimanche 10 mars à une petite manifestation simple et digne qui a été une véritable fête du cœur, du bon esprit raiffeiseniste.

A 11 heures du matin a eu lieu l'**assemblée ordinaire**. Tous les sociétaires étaient présents. Sous l'adroite direction de **M. David Amstein**, président, l'ordre du jour est rapidement liquidé. On entend la lecture du procès-verbal et d'excellents et objectifs rapports des organes responsables que le représentant de l'Office de revision de l'Union complète par quelques considérations techniques sur le bilan. Sur la proposition du président du Conseil de surveillance les comptes sont adoptés.

Puis dans l'ambiance spéciale de la petite salle de commune aux murs tapissés de portraits de magistrats éminents, dont en bonne place celui du grand conseiller fédéral Louis Ruchonnet, un illustre combourgeois, les sociétaires dégustent comme apéritif un généreux vin d'honneur offert par les autorités communales.

A 12 h. 30 tout le monde est réuni au Restaurant de l'Onde à l'accueillante enseigne. On fait honneur à une excellente choucroute... bien garnie. Puis **M. David Amstein**, président, inaugure la **cérémonie officielle de jubilé** en saluant cordialement les invités et les sociétaires. Il fait ensuite un excellent historique de l'institution, rappelant les péripéties de la fondation, les efforts persévérants et dévoués déployés pour réaliser au mieux les buts économiques et éthiques de l'œuvre. Il rend un vibrant hommage aux membres fondateurs et cite tout spécialement à l'ordre du jour **M. Charles Ruchonnet** qui fut le principal initiateur et qui assumait avec une rare distinction la présidence de la Caisse jusqu'à l'an dernier, soit durant 25 ans; un souvenir lui est offert en témoignage de vive reconnaissance. **M. Henri Genton**, le dévoué caissier, expose ensuite le développement enregistré au cours du premier quart de siècle: la Caisse compte aujourd'hui 48 sociétaires, le bilan atteint Fr. 423.000 avec Fr. 11.480 de réserves. Elle a traité jusqu'ici pour 13,5 millions d'affaires et rendu ainsi d'immenses services à la communauté.

Vivement félicité et ovationné pour sa récente élection au Conseil d'Etat vaudois le caissier de la Caisse voisine de Rivaz, **M. P. Chaudet**, conseiller national, ouvre la série des toasts en félicitant la jubilaire et en soulignant l'importance de la Caisse Raiffeisen comme institution d'auto-financement de toute la vie économique villageoise. Puis il appartient à **M. H. Serex**, secrétaire central-adj. d'apporter le salut et les vœux de l'Union Raiffeisen suisse et de remettre à la Caisse jubilaire le traditionnel diplôme d'honneur; dans son allocution il rappela ce que sont les organisations Raiffeisen suisses et la contribution qu'elles apportent à l'évolution qui construit la Suisse d'après guerre. **M. F. Maillard**, parlant au nom de la Fédération vaudoise qu'il préside, congratule à son tour la Caisse, en évoquant la noble figure de F. G. Raiffeisen, dont le nom incarne aujourd'hui l'idée de l'effort personnel et de l'entraide coopérative en vue du progrès économique et spirituel de nos villages. Enfin, **M. Samuel Chevalley** apporte encore les vœux de la Caisse voisine de Puidoux-Chebbres; dans une improvisation d'une belle envolée il exalta le cercle de St-Saphorin qu'il a l'honneur et le plaisir de représenter comme député.

Cette belle et digne manifestation, qui s'est déroulée dans une ambiance des plus cordiales, fait honneur à la sympathique Caisse de St-Saphorin. **

BODEVILLIERS (Neuchâtel).

Notre petit établissement financier a tenu le 7 mars son assemblée annuelle sous la présidence de **M. Jâmes Jacot**, agriculteur.

Après avoir entendu un intéressant rapport du Président du Comité de Direction et un exposé du caissier, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes et le bilan pour 1945 conformément aux conclusions d'un excellent rapport du Conseil de surveillance.

Les résultats de ce huitième exercice montrent que notre banque locale continue à progresser et que sa situation s'affermirait toujours davantage. Le bénéfice net de l'exercice est de Fr. 1418,20 versé entièrement au Fonds de réserves qui ascende maintenant à Fr. 2636,04. Le chiffre du bilan atteint Fr. 333.000, avec un roulement de près d'un million, en 890 opérations.

Des prêts hypothécaires pour environ Fr. 180.000 ont été stipulés en 1945.

L'assemblée a été suivie d'une causerie de **M. Marcel Calame** président du Conseil de surveillance, directeur de la Maison d'Education de Malvilliers, sur le sujet « **Chez nos voisins du Jura français** ». Le récit d'un voyage que M. Calame fit dernièrement dans la région de Besançon, Montbéliard, retint l'attention de l'auditoire. Il narra toutes les souffrances par lesquelles ont passé nos voisins sous l'occupation et démontra combien est difficile et compliquée l'existence actuelle de ces populations.

Bonne soirée de laquelle tous les participants remportèrent une excellente impression. g.

COFFRANE (Neuchâtel).

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle, qui coïncidait avec le **10^{me} anniversaire** de son activité.

M. Paul Jacot, président du Comité de direction, souhaite la bienvenue à M. Froidevaux, délégué de l'Union centrale de St-Gall, et à M. P. Urfer, président de la Fédération neuchâteloise, et promoteur de notre Caisse.

L'effectif des membres a passé de 70 à 74, tandis que le nombre des carnets d'épargne ouverts à ce jour est de 408. Le bilan atteint 925.561 fr., en légère régression sur l'exercice précédent, ceci par suite de nombreux retraits, dus aux circonstances économiques de l'agriculture.

Le chiffre d'affaires s'élève à 1.338.503 fr. le bénéfice net est de 6695 fr., somme qui a été versée au fonds de réserve, lequel atteint ainsi 21.478 fr. portant nos fonds propres à 28.878 fr.

Soulignons avec plaisir que nous n'avons aucune perte à déplorer, et aucun compte en retard au 31 décembre écoulé, ce qui est tout à l'honneur de nos débiteurs et de notre caissier **M. B. Perrenoud**, qui s'est donné pour tâche d'arriver à ce résultat.

Les taux, tant débiteurs que créanciers ont été maintenus. Les frais généraux s'élèvent à 1107 fr. soit moins de 1 0/00 du chiffre d'affaires, prouvant la modestie de notre administration et le désintéressement du caissier. Le chiffre d'affaires de ces 10 premières années se monte à 8,7 millions de francs.

Un intérêt de 4,28 % brut est attribué aux parts sociales.

M. Froidevaux, reviseur, nous dit le plaisir qu'il a de se trouver au milieu de nous et remercie le Comité; il nous apporte le salut de l'Union Raiffeisen suisse qui a bien voulu nous envoyer un délégué, la Caisse de Coffrane étant une des premières

du canton, première aussi pour les réserves, première encore pour le bilan.

Après un très intéressant exposé de M. Froidevaux sur « Les Caisses Raiffeisen en Suisse », **M. P. Urfer**, président de notre Fédération cantonale, nous parle d'une question d'actualité « La Paix ». La paix est impossible dans le monde, — souligna-t-il en substance —, si elle n'existe pas tout d'abord dans les cœurs, puis dans la famille.

Au nom de l'assemblée, M. P. Jacot remercie les orateurs pour leurs exposés, ainsi que les sociétaires pour la confiance qu'ils ont témoignée à notre Caisse jusqu'à ce jour. J. G.

LE LOCLE (Neuchâtel).

Le 16 février 1946, notre assemblée générale a tenu ses assises. Elle a pris connaissance des rapports statutaires avec un vif intérêt et les a adoptés à l'unanimité. Notre Caisse, qui en est à son 6^{me} exercice, compte aujourd'hui 63 sociétaires; elle a traité en 1945 pour Fr. 904.000 d'affaires et son bilan atteint déjà Fr. 396.700. C'est avec plaisir que l'assemblée a constaté la bonne marche de notre petite Mutuelle et des possibilités qui s'offrent actuellement pour l'avenir. Les organes responsables ont été confirmés à l'unanimité aussi dans leurs fonctions. Le caissier a exhorté tous les membres à vouer un intérêt tout à fait spécial à leur banque agricole. Il a souligné l'action bienfaisante de cette organisation pour les agriculteurs et a démontré que la confiance qui lui est témoignée provient aussi des citoyens qui habitent Le Locle, car les dépôts d'épargne et les bons de caisse ne proviennent pas essentiellement de la classe agricole mais aussi des habitants de la ville. C'est le symbole de l'union qui existe entre la ville et la campagne. L'assemblée fut vivante et réconfortante, car elle était fortement revêtue. Cela démontre donc l'importance que chacun accorde à la Caisse de crédit mutuel.

Jt.

LES BRENETS (Neuchâtel).

C'est par un temps brumeux que l'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen a eu lieu cette année au Château des Frères, le 17 février, sous la présidence de **M. Charles Sauser**, président. Si le temps à l'extérieur était maussade, il n'en était pas de même à l'intérieur de la salle, où tous les participants se sentaient heureux de se rencontrer. Il est bon une fois par an au moins de se retremper dans cette ambiance raiffeiseniste.

L'appel fait constater la présence de 57 membres.

Le procès verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté. Puis notre président de direction présente son rapport annuel sur l'exercice écoulé, rapport très bien conçu et documenté, relatant les heureux progrès constants de notre petite banque locale qui, en 1945, a presque doublé son mouvement général qui a passé à 826.500 francs avec une somme de bilan de 365.500 francs, en augmentation de 140.000 francs sur l'année précédente. Le bénéfice net, après amortissement du solde de notre mobilier a été versé au Fonds de réserve.

Le caissier, **M. F. Pétremand**, fait un exposé des comptes présentés; ils accusent un beau résultat, comparativement au nombre de notre population, il ne faut pas s'endormir sur ces lauriers, nous pouvons et devons arriver à mieux, il suffit pour cela de s'inspirer des principes raiffeisenistes, de témoigner toujours plus de confiance à notre petite banque locale, en la faisant connaître avec son principe « L'argent du village au village ». Le caissier se plaît à relever qu'aucun intérêt de 1945 n'est en

suspens, ce qui fait honneur à nos débiteurs; il rend hommage à nos créanciers qui nous font confiance les assurant qu'ils ne seront jamais déçus.

Le président du Conseil de surveillance, **M. Samuel Villard**, relate le travail effectué par les deux comités et le caissier, dans une parfaite cordialité; il propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés, ce qui est fait à l'unanimité avec remerciements aux organes dirigeants.

Puis ce fut, après une petite partie récréative, le retour dans les foyers, avec le sentiment de satisfaction que procure la collaboration à la cause qui nous est chère: « Le raiffeisenisme »! P.

LES PONTS-DE-MARTEL (Neuchâtel).

La 9^{ème} assemblée générale a eu lieu le mardi 19 février à 20 h. sous la présidence de **M. J. Zmoos**, président.

Dans son discours d'ouverture, le président souhaite la bienvenue aux membres, en saluant tout spécialement les 11 nouvelles recrues de l'exercice. Il se réjouit de pouvoir célébrer l'assemblée de nouveau dans la paix. Il est heureux aussi du succès du mouvement raiffeiseniste suisse, succès qui est dû en grande partie au travail consciencieux des dirigeants et à la confiance et à la collaboration de la population.

On procède ensuite à l'élection des scrutateurs Narcisse Tschantz et Samuel Randin, puis on entend la lecture par **M. Ad. Dinger**, du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le rapport de la direction, présenté par le président, **M. J. Zmoos**, est particulièrement intéressant.

Après quelques généralités sur la fin de la guerre, les difficultés qui nous attendent encore, les impôts de toutes sortes, le rapporteur relève qu'économiquement l'année écoulée a été assez bonne. Dans notre région il y a eu beaucoup de travail, les salaires, avec l'allocation de renchérissement, ont permis aux ouvriers de vivre normalement. La tourbe s'est vendue à des prix très rémunérateurs. Les récoltes étaient bonnes, le bétail de rente a pu se vendre à des prix équitables. Tout ceci a contribué à la bonne marche de notre Caisse qui se développe constamment.

L'effectif des membres a augmenté de 11 et atteint ainsi 77 sociétaires. Le roulement atteint: Fr. 2,2 millions en 1169 opérations. Le bilan est de Fr. 760.208.—. Le nombre des livrets d'épargne est de 303 et les dépôts ont aussi augmenté de Fr. 144.000.—. La plus grande partie de cette somme a pu être prêtée aux membres. Le bénéfice net atteint Fr. 4018.— lequel est versé au fond de réserve qui atteint ainsi Fr. 11.931.—.

Le rapporteur brosse encore un tableau de l'objectivité du Comité en parlant des séances, révisions et délégations au Congrès suisse à Lucerne et à la réunion de la Fédération cantonale à Neuchâtel.

Le président termine par des remerciements à **M. et Mme Benoit**, caissiers, pour leur travail consciencieux et fructueux, aux comités et à tous les sociétaires et clients.

M. Ulysse Benoit fils, caissier, dont chacun connaît la serviabilité, donne un rapport plus détaillé des comptes et encourage les membres à traiter davantage avec la Caisse. Le rapport du Conseil de surveillance présenté par son président, **M. Auguste Haldimann**, parle de la bonne gestion et de la surveillance de la Caisse. Sur sa proposition les comptes sont adoptés à l'unanimité.

La discussion des rapports est utilisée par **M. John Perret** qui donne encore des renseignements sur les impôts et droits de timbre.

M. Samuel Randin est élu secrétaire du Comité de direction en remplacement de M. Th. Nicolet, démissionnaire. Sur la proposition des Comités l'assemblée décide de servir l'abonnement du « Messager Raiffeisen » à tous les membres aux frais de la Caisse.

Dans les divers, **M. le pasteur de Montmollin** regrette l'absence de beaucoup de membres et suggère pour la prochaine assemblée générale de demander un conférencier de l'Union centrale ou de la Fédération cantonale, ce qui attirerait sûrement une plus grande assistance.

Puis le président lève la séance en souhaitant aux membres présents une bonne rentrée dans leur foyer. J. Z.

COLLONGE-BELLERIVE (Genève).

1945 a été marqué par le départ de notre caissier. **M. Marius Lépine** remplissait ses fonctions depuis la fondation de notre Caisse en 1929 et s'est vu obligé d'abandonner son poste pour cause de charges familiales absorbantes.

Son dévouement au sein de cette organisation d'aide mutuelle a été sans limite et ses travaux fructueux font qu'à ce jour le bilan s'élève à Fr. 324.478,50 avec Fr. 7542,60 de réserves.

M. Albert Falquet, nouveau caissier depuis le 1^{er} juillet 1945, a dressé le bilan. Les comptes lui ont paru pour la première fois très absorbants mais aussi, combien passionnants. Ils ont été adoptés en assemblée générale du 20 février.

Du rapport du caissier, il ressort que malgré les dégâts causés aux récoltes par le gel, puis par la sécheresse, nous enregistrons une augmentation des dépôts de Fr. 25.000.—. Les membres passent de 40 à 46. Les livrets d'épargne de 144 à 153.

M. Lépine rappelle le caractère d'entraide de nos Caisses Raiffeisen et les services qu'elles rendent aussi bien aux jeunes désireux de s'établir, qu'à des exploitations en plein rendement.

Le président, **M. Edouard Margand**, au nom de tous les membres, offre ensuite un souvenir à M. Lépine qui restera notre meilleur conseiller. F.

JUSSY (Genève).

Libéré de la mobilisation, notre caissier a réussi le tour de force d'offrir au président le soir du 1^{er} janvier, comme cadeau de bonne année, les résultats complets de notre 7^{me} exercice! Merci à notre sympathique nouveau capitaine pour sa tactique ultra-rapide.

L'assemblée générale eut lieu le 14 février et voici en résumé ce qui fut présenté à nos membres:.

M. Philippe Loup, caissier, fit un rapport complet des comptes et bilan et ne ménagea ni détails, ni explications, même sur le sujet passionnant cette année, qu'il connaît en spécialiste, des nombreuses obligations fiscales qui pressurent à merci les pauvres contribuables.

M. J.-H. Mévaux, président, présente ensuite le rapport du Comité de direction. Il constate avec amertume que si 1945 fut l'année bénie de la paix revenue, il n'en fut pas de même pour les agriculteurs genevois qui viennent de vivre une des années de plus triste mémoire. Le désastre causé par le terrible gel du 1^{er} mai suivi d'une sécheresse saharienne, causèrent à toutes les branches de notre activité agricole un grand préjudice. Pas de vin, pas de fruits, une récolte médiocre de céréales et un manque d'affouragement qui oblige les producteurs à de véritables tours de force pour maintenir leurs étables. La Caisse, véritable miroir de la situation économique communale, a accusé immédiatement le manque de rentrées d'argent et marque un

recul dans sa trésorerie. Seul le nombre des membres est en augmentation et passe de 73 à 79, mais le bilan en progression constante depuis la fondation, baisse de 378.000 à 330.000 francs.

Le caissier a effectué 931 opérations et le roulement a été de 1.050.000 francs. Le bénéfice a été presque du double de celui de 1944.

Nous continuons à payer aux parts sociales du 4 %, mais avons tenu à **abonner gratuitement tous nos sociétaires à notre «Messager»**, qui par cette mesure va devenir l'ami de tous nos foyers.

M. J.-L. Micheli, maire et président du Conseil de surveillance, lit ensuite un rapport détaillé sur le travail de son Conseil, qui du reste travaille en étroite collaboration avec la direction, puisqu'il siège en commun pour toutes les questions importantes. Il propose à l'assemblée générale de donner décharge au Caissier et au Comité de direction des comptes de l'exercice 1945 avec des remerciements spéciaux au dévoué caissier et au comité.

La soirée se termine un peu mélancoliquement autour d'un verre de petit blanc... vaudois, mais déjà deux gros traits noirs sont tirés sous 1945, et une nouvelle page porte : 1946. Avec le bruit sec des sécateurs qui déjà ici et là se fait entendre, avec les ronflements plus libres de nos quelques 35 tracteurs agricoles, l'espérance revient dans les cœurs paysans. Le roi est mort, vive le roi ! En route avec courage et espoir vers de nouvelles récoltes ! *

LANCY (Genève).

Notre Caisse a tenu le 7 mars 1946 son assemblée générale annuelle.

35 membres sont présents lorsque notre président **M. Jules Pillet** ouvre la séance. Il nous présente ensuite M. Claudius Terrier, doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université, qui a bien voulu venir nous entretenir quelques instants de la situation bancaire en Suisse.

Dans son rapport présidentiel, M. Pillet constata le réel progrès effectué par notre Caisse depuis 6 ans. Grâce à Dieu dit notre président en terminant nous avons pu traverser la terrible épreuve qui s'est abattue sur le monde sans trop de dégâts, cependant la période d'après-guerre sera encore bien troublée, et plus que jamais il faut travailler dans notre pays dans un esprit de concorde et de paix.

Notre caissier, **M. Ed. Brun**, nous présente ensuite son rapport. De cet exposé clair et précis il ressort que les résultats de notre Caisse sont très satisfaisants. Le bilan se monte à Fr. 249.000 avec un mouvement d'affaires pour l'an dernier de Fr. 500.000. La Caisse compte 60 membres.

M. Antoine Brun, président du Conseil de surveillance souligne l'excellente tenue de la comptabilité et déclare que les prêts consentis sont bien garantis par des hypothèques ou des cautions de premier ordre. En conclusion de ce qui précède, M. Brun demande à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Dans un exposé d'une clarté parfaite, **M. le professeur Terrier**, notre distingué conférencier, nous parle des banques en général. Nous faisant l'historique de cette importante question, il nous explique le pourquoi de la création des banques, puis peu à peu leur spécialisation par rapport aux fonds qui leur sont confiés.

Parlant des Caisses Raiffeisen, l'orateur nous montre par des faits précis que nous devons persévérer dans notre effort pour faire connaître ce mouvement de mutualité. En effet, les Caisses de Crédit Mutuel présentent toutes les garanties désirables.

En terminant, M. Terrier s'élève avec force contre l'étatisation des Banques. En éta-

tisant on supprime toute initiative personnelle, et les capitaux, fuyant un nouveau risque de contrôle de plus, se réfugient ailleurs.

M. Pillet remercie le conférencier. Puis ce sera ensuite l'instant bien agréable où chacun reçoit l'intérêt de sa part sociale. *

CHARMEY (Fribourg).

Dimanche, 3 février, les membres de notre Caisse tenaient leurs assises annuelles.

Pour la 29me fois, le groupement se réunissait afin de prendre connaissance de la marche et du développement de sa Caisse locale. Chacun des 196 membres avait déjà pu se faire une opinion par le relevé des comptes qui lui avait été remis quelques jours avant l'assemblée.

En ouvrant la séance, le président du Comité de direction, **M. Chapalley Oscar**, souhaite une bienvenue cordiale aux sociétaires présents. La participation, relativement nombreuse malgré le verglas des chemins et l'inconstance du temps, démontre l'esprit de collaboration qui anime nos raiffeisenistes et fait honneur à notre association.

M. le président a présenté un rapport très fouillé et des plus intéressants sur l'activité de la Caisse au cours du dernier exercice. En commentant de façon claire et expressive les fluctuations intervenues sur les différents chapitres du bilan, le rapporteur a su dégager et mettre en évidence toutes les conclusions logiques qui convenaient. Malgré les difficultés et les soucis de l'année écoulée, le résultat a été des plus satisfaisants. Il a terminé en adressant un vibrant appel à la collaboration étroite de tous les sociétaires, surtout des déposants qui ont su garder à notre établissement la confiance qui lui fait honneur.

C'est au tour du caissier, **M. Ch. Bertschy**, à illustrer par des chiffres les paroles réconfortantes du président. Il commente chaque poste faisant ressortir les données dignes d'intérêt.

Le mouvement général avec 2425 opérations a été de 4 millions, résultat remarquable et en augmentation de plus de 50 % sur son devancier. Le chiffre du bilan a atteint la somme de Fr. 1.703.670.45, soit Fr. 230.000 supérieure à celui de 1944. Le bénéfice net de Fr. 5390.35 est allé grossir les réserves qui atteignent Fr. 55.325. Ce résultat doit être considéré comme très satisfaisant si l'on tient compte de la majoration considérable des charges fiscales. Les fonds propres satisfont aux exigences légales et la liquidité est excellente. D'autre part, notre fortune sociale nous autorise à appliquer aujourd'hui des taux excessivement favorables tant aux créanciers qu'aux débiteurs. En effet, les déposants ont reçu un intérêt de 2 3/4 % pour leurs dépôts d'épargne sans limite de somme, de 3 à 3 3/4 % pour leurs obligations. Notre Caisse a réclamé de ses débiteurs 3 3/4 % pour les prêts hypothécaires sans distinction de rangs et 4 1/4 % pour tous les autres prêts. Les mêmes conditions avantageuses seront appliquées durant l'exercice 1946, prouvant toute la sollicitude des Comités aux diverses catégories de sociétaires.

A titre de président du Conseil de surveillance, **M. Auguste Willermaulaz**, lut son excellent rapport, travail de longue haleine qui relevait particulièrement la tâche consciencieuse des organes locaux de direction et l'essor réjouissant de la Caisse qui commande un accroissement spécial de confiance. Ses conclusions tendaient à l'adoption des comptes avec décharge et remerciements aux autorités responsables, décisions que prit spontanément l'assemblée à l'unanimité.

Aux nominations statutaires, il n'y a qu'une seule voix de reconnaissance et de

gratitude pour réélire ceux qui avaient terminé leur période.

Une semblable réunion laisse à chaque sociétaire la conviction absolue qu'il fait partie d'une institution de crédit aux bases solides, à vrai caractère utilitaire, auprès de laquelle il trouve un appui sûr et de judicieux conseils. Les paysans et les travailleurs qui ont le privilège de faire partie d'une telle institution bénéficient vraiment largement des innombrables avantages que procurent une solidarité villageoise bien comprise et une large entraide dans le domaine de l'épargne et du crédit, telle que la concevait le philanthrope Raiffeisen.

La Caisse de Charmey prouve aussi qu'une Caisse de crédit mutuel bien administrée contribue pour une large part à la prospérité et au développement économique d'un village.

Honneur aux dirigeants de cette belle institution, personnes dévouées, qui par leur travail désintéressé, leur dévouement inlassable rendent d'inappréciables services à la population laborieuse et sympathique de l'agreste localité de Charmey. X.

DOMDIDIER (Fribourg).

A quelques kilomètres de l'idyllique lac de Morat, dans une région à la terre généreuse, qui permet toutes les cultures, se trouve **Domdidier**, gros bourg de plus de 1000 âmes, aux habitations cossues, bien aérées, caractéristiques de l'aisance des propriétaires. En 1916, un groupe de citoyens, soucieux des intérêts de la communauté rurale, prenaient l'initiative, sous l'impulsion de M. l'abbé Raemy, curé de Morlon, de doter le village d'une Caisse Raiffeisen. Bien qu'il y ait déjà 4 ou 5 agences ou correspondances de banques, on sentait néanmoins le besoin d'avoir un établissement financier propre, créé en vue du seul bien commun, accumulant des réserves qui travaillent en faveur de ceux qui les constituent.

La guerre sévissant en plein lorsque la Caisse termina son premier quart de siècle d'activité, la célébration de ce jubilé avait été renvoyée à des temps meilleurs. Elle a eu lieu le dimanche 24 février 1946 à l'occasion de la 30me assemblée générale.

En termes fort heureux, le président, **M. Maurice Chardonnes**, ouvre l'assemblée ordinaire et salue toute l'assistance et plus particulièrement les hôtes du jour, les autorités civiles et religieuses et le délégué de l'Union suisse. Après la nomination des scrutateurs, on entend la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Puis les 3 rapports statutaires présentés par les organes responsables font ressortir sous toutes ses faces la marche des affaires et le résultat du bilan de 1945. La Caisse compte 79 membres. Le bénéfice de 1945 de Fr. 1511,55 a permis aux réserves d'atteindre Fr. 35.184,—. Le bilan se balance par Fr. 414.000,—. L'épargne a besoin d'un stimulant. On va s'attaquer à ce problème. Les services procurés par la Caisse ne ressortent pas tous des chiffres. Il faut y ajouter encore les avantages d'ordre social et moral procurés qui sont aussi considérables.

A la suite des propositions concrètes du Conseil de surveillance, les comptes sont adoptés à l'unanimité. On procède ensuite aux élections statutaires et pendant la distribution des intérêts des parts sociales s'organise la **partie jubilaire**.

Les membres fondateurs sont à l'honneur, face à la table des dirigeants et des invités. Dans la salle résonne — ô surprise — les voix mâles et sonores du chœur des Raiffeisenistes de Domdidier, oui, un vrai chœur recruté pour la circonstance parmi les sociétaires et qui fera entendre les plus beaux morceaux du répertoire patriotique.

A **M. Chardonnens** incombe encore la tâche de présenter le rapport jubilaire. Il s'en acquitte avec la même finesse qui caractérise sa manière de diriger les débats. Il jette ses regards 30 ans en arrière et éprouve un sentiment de fierté légitime devant le chemin parcouru. Les fondateurs présents sont l'objet d'une ovation frénétique. Ce 30^{me} anniversaire est pour beaucoup leur fête. Honneur aux pionniers de la première heure ! Puis le président rappelle les mérites des dirigeants, de ceux qui ne sont plus comme de ceux qui sont au gouvernement, assurant la continuité de l'œuvre. Ces derniers reçoivent tous une preuve modeste mais tangible de gratitude sous forme d'un produit du pays et favori des fumeurs.

Puis le dévoué caissier, **M. Robert Godel**, procède à un véritable bombardement de chiffres, marquant pour chaque chapitre important les principaux stades du développement.

La parole est donnée à **M. le doyen**. Comme chef de file des œuvres sociales, il connaît les Caisses Raiffeisen et promet tout son dévouement à celle de sa paroisse qu'il fera profiter de l'expérience acquise comme caissier puis comme dirigeant dans les paroisses où il a passé. Et c'est au tour du délégué de l'Union, **M. Froidevaux**, revisseur, d'apporter le salut de la Centrale, ses vœux et ses félicitations et de tracer la mission des coopératives de crédit dans l'économie actuelle.

Enfin se déroule la partie familière. Les tables se garnissent d'un modeste goûter arrosé d'un vin pétillant.

C'est dans cette ambiance bien Raiffeisen que prend encore la parole **M. le syndic**. Quoique correspondant d'une banque, il reconnaît que de tous les établissements bancaires, la Caisse Raiffeisen est celui qui répond le mieux aux besoins de la commune. **M. le président de paroisse** donne enfin, en homme sage, le mot de la conclusion : Si tous ceux qui ont quelques responsabilités dans les affaires publiques savaient prendre exemple sur les dirigeants Raiffeisen tout irait pour le mieux dans nos cités et dans le monde.

Mais l'heure inexorable s'envole. La ferme rappelle déjà son personnel : il faut aller gouverner. Puis **M. le président Chardonnens** donne le signal de la clôture en demandant à chacun de rester fidèle à l'idéal Raiffeisen dont 30 ans de prospérité dans la paroisse ont consacré toute la valeur.

Fx.

ORSONNENS (Fribourg).

Le 3 février notre Caisse a tenu sa 18^{me} assemblée générale. Après lecture du protocole le président du Comité de direction, **M. le député Page** donna lecture de son rapport. Il souligne les nouveaux progrès réalisés et l'appréciable activité déployée. Le bilan est en augmentation d'environ Fr. 115.000.—, preuve de la confiance croissante de la population envers la Caisse. Le roulement a été de Fr. 746.397.—, en 723 opérations. Le bénéfice net de Fr. 865.— est certes très modeste, à cause de l'abondance de capitaux dont le rendement est peu élevé. Les réserves se montent à Fr. 11.870.

Les dirigeants de la Caisse verraient avec satisfaction les capitaux travailler davantage, et seraient heureux d'enregistrer de nouvelles entrées.

Il est ensuite donné lecture du rapport du caissier, **M. l'abbé Vuarnoz**, Rd curé. Le caissier commente les comptes dont un exemplaire imprimé avait été distribué d'avance aux membres.

En l'absence du président, empêché, ce fut le vice-président du Conseil de surveillance, **M. Raymond Defferard**, qui donna lecture du rapport de ce Conseil. Sur sa proposition, les comptes sont ensuite ap-

prouvés à l'unanimité, sans que la parole ait été demandée.

Après cela **M. G. Berset**, secrétaire du Comité de direction, adresse un appel aux membres. Nous savons, dit-il, que les placements sont actuellement difficiles par suite de l'amélioration de la situation agricole, de l'entrée en vigueur de la loi sur le cautionnement et prochainement de la loi sur le désendettement. En parlant de nos Caisses on dit « l'argent du village au village ». Si nos membres ont besoin de crédit lors d'achats d'immeuble, partage, etc., qu'ils s'adressent à leur Caisse.

Que chaque membre se fasse toujours un devoir de parler en faveur de notre Caisse afin que cette institution devienne de plus en plus utile et avantageuse pour la paroisse et pour la génération actuelle et future.

B.

COURRENDLIN (Jura bernois).

Le dimanche 3 mars 1946 notre Caisse réunissait ses membres pour la 20^{me} fois en assemblée générale annuelle.

Dans un bel exposé, **M. Cortat**, président, exposa l'activité de notre Caisse et souligna l'excellent travail accompli durant l'année 1945. L'effectif de ses membres s'élève à 124. La somme du bilan a atteint Fr. 450.000. Le mouvement d'affaires a été de Fr. 675.000 en 1945. Un bénéfice appréciable de Fr. 1805 portant les réserves à Fr. 12.800 a pu être réalisé.

20 années de féconde activité ont fait ainsi de notre banque locale une institution importante et confirmé que les principes de mutualité et de solidarité qui régissent les Caisses Raiffeisen ont droit à la confiance de nos populations laborieuses.

M. Faehndrich, caissier, prenant la parole, présenta et commenta brièvement les comptes. Il félicita tout d'abord les emprunteurs de leur régularité. Le compte « Epargne » marque une progression de Fr. 50.000 et s'élève à Fr. 409.500.

Il appartenait ensuite à **M. le chanoine Bourquard**, président du Conseil de surveillance, de parler des péripéties de la fondation et de l'activité de notre Coopérative de crédit rural durant ses 20 premières années. Dans son rapport sur l'activité de l'exercice 1945 il fait ressortir l'excellente situation de notre banque locale et préconise l'adoption des comptes avec décharge et remerciements. Les membres des Comités dont le mandat arrivait à échéance sont réélus, il en est de même pour notre caissier.

Dans les divers, **M. Faehndrich**, lui-même pionnier de la première heure, relate avec humour certains épisodes du début.

Pour marquer le 20^{me} anniversaire de notre banque, un modeste goûter clôture l'assemblée. Ce fut pour tous les participants l'occasion de trinquer à la prospérité de notre Caisse.

A. G.

GLOVELIER (Jura bernois).

L'assemblée de notre Caisse de crédit mutuel, bien revêtue, a eu lieu vendredi soir à la maison d'école.

Du rapport présenté par son président, **M. Joseph Aubry**, il ressort que notre Caisse s'est à nouveau développée au cours de l'exercice écoulé, et qu'elle jouit de la confiance de notre population campagnarde et de tous les milieux.

Un exemplaire des comptes et bilan ayant été remis à chaque sociétaire, le caissier, **M. Jeanguenat**, dans un rapport clair et précis, en commente les différents postes.

Ceux-ci sont en augmentation de Fr. 45.000.— ce qui porte le bilan à Fr. 298.000. Le mouvement d'affaires a été de Francs 1.244.106.—. Le bénéfice de Fr. 1446.— qui est assez modeste, est porté aux réserves, s'élevant à Fr. 5559.—.

Le caissier s'associe aux remerciements

du président pour exprimer aux membres et aux déposants toute sa gratitude pour la confiance qu'ils accordent à la Caisse. Dans son rapport, le président de surveillance, **M. Louis Hertzseisen**, est très élogieux. Aussi propose-t-il d'accepter les comptes, ce que l'assemblée fait en exprimant aux dirigeants ses remerciements pour le consciencieux et fructueux travail accompli.

Le paiement du dividende aux parts sociales clôture l'assemblée des raiffeisenistes de Glovelier.

LES GENEVEZ (Jura bernois).

Notre Caisse Raiffeisen tenait, dimanche 3 février, son assemblée générale annuelle, réconfortante manifestation de solidarité et de fidélité aux principes mutualistes qui sont à la base de cette institution.

Dans un clair exposé **M. le président Rebetez** rappelle les événements saillants de l'année 1945 et passant aux affaires internes souligne rapidement les principales phases de l'activité de la Caisse. Il rappelle les mutations survenues dans l'effectif des membres, tant par décès que par départ de notre localité. Il relève les avantages et les bienfaits indéniables que procure notre petite banque locale à ses affiliés et aux épargnants.

Puis le caissier, **M. Aubry**, présente brièvement les comptes qui tous accusent une progression marquée. Le compte général enregistre Fr. 206.610.— de recettes et dépenses et le bilan ascende à Fr. 209.595.—, avec un bénéfice net de 696 francs.

Il appartenait au président du Conseil de surveillance, **M. le curé Froidevaux**, de commenter ces chiffres et toute l'activité déployée par les organes responsables. Et sur sa proposition l'assemblée unanimement adopte les comptes.

Comme intermède **M. le Curé** soulève la question de l'exode de nos jeunes gens qui de plus en plus quittent la localité pour se rendre dans les usines et ateliers des centres industriels environnants. Il relate les nombreuses démarches faites par les autorités communales et par lui-même pour développer et réintroduire l'horlogerie ou toute autre branche d'activité lucrative dans notre village. Il espère voir bientôt ces efforts réunis couronnés de succès.

Pour terminer chaque sociétaire touche le petit intérêt de sa part sociale.

C. L. A.

CORRESPONDANCE

M. L. P. à V.

Crédits aux coopératives.

La Caisse Raiffeisen peut ouvrir à toute société coopérative locale les crédits d'installation et d'exploitation utiles, cela sans garantie spéciale, pour autant que les conditions fondamentales suivantes soient remplies :

1. Si la société possède une constitution juridique normale.

L'association devra être régulièrement constituée et inscrite au Registre du commerce comme coopérative à responsabilité illimitée des sociétaires ou avec obligation de faire des versements complémentaires.

Elle devra déposer à la Caisse un exemplaire attesté de ses statuts avec une liste de ses sociétaires en fournissant la preuve que ceux-ci ont tous signé une déclaration d'adhésion conforme à la loi. (Le service des fournitures de l'Union tient à disposition les formulaires de ces déclarations No 30 a). La société devra produire une liste des membres de l'Administration et de l'organe de contrôle et rendre plausible que les sociétaires indéfiniment responsables sont régulièrement annoncés au Re-

gistro du Commerce.

2. Si la société possède un bilan sain.

Les crédits sans garanties spéciales ne seront consentis que si la société se trouve dans une situation absolument normale, ou si elle prend auparavant toutes les mesures d'assainissement qui peuvent s'avérer nécessaires.

Afin de pouvoir juger de la situation de l'entreprise, on exigera la production d'une copie attestée des bilans et comptes de profits et pertes des derniers exercices.

3. Si toutes les formalités légales pour valider dûment les engagements sont remplies.

Pour tout prêt ou crédit accordé, le dossier devra, en conséquence, contenir les actes et documents suivants :

- a) un exemplaire attesté des statuts,
- b) les copies attestées des bilans comme indiqué déjà plus haut,
- c) une liste des membres du comité et de l'organe de contrôle ainsi que des sociétaires indéfiniment responsables,
- d) un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale autorisant l'emprunt ou le crédit,
- e) un acte d'engagement régulièrement signé par le président et le secrétaire de la société (signature sociale) (Form. No 151),
- f) une procuration dûment signée en faveur de la personne autorisée à exploiter le compte (Form. No 131 de l'Union).

Ces différentes pièces seront toujours exigées et contrôlées lors des revisions.

Par contre, des crédits ne pourront être consentis aux sociétés qui ne prévoient pas la garantie illimitée ou aux sociétés à garantie illimitée dont la situation n'est pas absolument saine, que moyennant des **garanties normales** par hypothèque ou cautionnement.

A. M. J. G. à A.

A propos de la rubrique des intérêts bruts des extraits des comptes annuels.

Ne prenez plus à la légère l'établissement de la rubrique des intérêts bruts des comptes des créanciers et plus spécialement celle de l'extrait des obligations, rubrique servant à déterminer les impôts fédéraux à livrer à Berne. Vous avez pu vous en rendre compte par le cuisant rappel d'impôts dont vous avez été victime lors du dernier passage du contrôleur fédéral des contributions. Cuisant, non par les reproches de l'inspecteur de Berne qui s'est montré fonctionnaire très affable, compréhensif et qui a reconnu votre bonne foi, mais par le montant de l'arrérage réclamé qui va charger extraordinairement votre compte de Profits et Pertes.

Les taux actuels des impôts fédéraux — 25 ou 30 % — sont tellement conséquents que les oublis portent sur des sommes vite considérables qui faussent sensiblement le résultat de plusieurs exercices.

Vous avez cru attacher peu d'importance à cette rubrique parce qu'elle n'entre pas directement en ligne de compte dans l'établissement du bilan. Bien mal vous en a pris ! Soyez donc précis à l'avenir ; indiquez minutieusement le montant brut des **coupons échus durant l'année**, qu'ils soient payés ou impayés.

Un caissier Raiffeisen est élu Conseiller d'Etat

Lors de la votation populaire du 3 mars dernier pour le renouvellement du Conseil d'Etat le peuple vaudois a élu conseiller d'Etat Monsieur *Paul Chau-*

det, conseiller national, caissier de la Caisse Raiffeisen de Rivaz.

La grande famille raiffeiseniste suisse est fière de voir ainsi pour la première fois dans ses annales un caissier d'une Caisse de crédit mutuel (Raiffeisen) accéder à la plus haute magistrature cantonale et présente de ce fait au nouveau conseiller d'Etat vaudois ses vives félicitations.

Congrès de l'Union 1946

Le congrès de l'Union (assemblée générale des délégués) est prévu pour les **19/20 mai 1946, à Interlaken.**

De plus amples détails à ce sujet seront donnés dans le prochain numéro du « Messager ».

Fédération Vaudoise

L'assemblée annuelle des délégués aura lieu le **27 avril prochain à 14 h. 15 au Restaurant du Théâtre à Lausanne.**

Les Caisses fédérées qui ont dans leurs organes dirigeants (comités, caissier) des membres qui ont terminé depuis la dernière assemblée leurs **25 ans de fonctions** sont invitées à les annoncer pour le **16 avril au plus tard** au président *M. F. Maillard, à Corsier s/ Vevey.*

L'introduzione del Registro fondiario nel Canton Ticino.

Ognuno sa le difficoltà che ha incontrato ed incontra il Canton Ticino per l'introduzione del Registro fondiario definitivo. La legge generale cantonale sul registro fondiario del 2. 2. 5. 7. 1933 ha fatto scomparire molte difficoltà e ci ha dato una regolamentazione precisa. Abbiamo nel Ticino tre specie di registri :

1) **Registro provvisorio** che si compone di quattro libri principali : il registro delle mutazioni e servitù, quello dei pegni e pignoramenti immobiliari, il catasto delle acque ed il libro giornale.

Questo registro ha gli effetti del registro fondiario per ciò che concerne la nascita, la trasmissione, le modificazioni e l'estinzione dei diritti reali (CCS. art. 48 Tit. fin. capor. 2).

Siccome esso è ancora in vigore in quasi tutti i comuni delle nostre casse facciamo una breve parentesi circa i mutui ipotecari. Per il § 2 dell'art. 28 della legge 1933 citata, non è richiesto l'intervento del creditore per la celebrazione del titolo costitutivo del pegno : dunque gli organi della Cassa — che è creditrice — non devono intervenire all'atto che occorre invece sia fatto in forma notarile e sottoscritto dal debitore. Ciò vale anche per il registro definitivo. Le banche ticinesi domandano inoltre per i mutui tutte le vulture intervenute a partire da 15 anni innanzi il 1. 1. 19. 12. Noi non vogliamo che le nostre Casse rurali arrivino a questo ma devono sempre appurare bene la situazione e rivolgersi al notaio di fiducia. Tra poco sarà distribuito uno schema di mutuo con le istruzioni relative che dovranno essere rispettate, ma diciamo sin d'ora, che con la

Il cantuccio dei raiffeisenisti ticinesi

domanda di richiesta di mutuo si deve esigere l'estratto censuario, l'estratto del Registro dei pegni e pignoramenti immobiliari, eventualmente quello delle mutazioni e servitù aggiornati ed inoltre le relative polizze di assicurazione. Solo così si potrà avere sicurezza ed evitare perdite o sgradite sorprese che andrebbero non solo a scapito della Cassa ma anche dei singoli soci.

2) **Registro prodefinitivo** ha la sua base tecnica nella mappa censuaria riveduta o aggiornata, approvata e dichiarata valida per l'impianto del registro fondiario definitivo dall'autorità federale competente. La sua base giuridica è quella del registro fondiario definitivo. Esso è costituito dal piano geometrico risultante dalla mappa riveduta o aggiornata, dal libro mastro (registro dei fogli indicativi), dai libri (registri) ausiliari (elenco dei proprietari, registro dei creditori, registro dei pignoramenti immobiliari, libro delle rettificazioni, registro per la corrispondenza) e dal libro giornale. E' il Consiglio di Stato che determina in che Comune ed in che ordine deve essere introdotto.

3) **Registro definitivo** vien introdotto per comune nell'ordine che sarà determinato dal Consiglio di Stato giusta i disposti del CCS. e dei regolamenti fed. in materia e specie di quelli del 22. 2. 1910. Esso è costituito dalla misurazione catastale ufficiale e documenti annessi, dal libro mastro (registro dei fogli indicativi) e dai documenti giustificativi; dal libro giornale.

Il Registro definitivo elimina ogni difficoltà ed incertezza che esiste oggi e rende meno costose e più pratiche e sicure tutte le operazioni inerenti. Basti pensare alla difficoltà di introdurre la **cartella ipotecaria**,

sin che non c'è questo Registro. La cartella è il mezzo migliore per la circolazione dei crediti garantiti da pegno immobiliare essendo un titolo negoziabile sì che il proprietario ha un libretto di credito sulla propria terra a condizioni favorevoli. Pagato un debito può di nuovo impegnare la cartella e ricevere un prestito senza necessità di nuovi atti né operazioni. E noi proponiamo questo mezzo per il progresso del nostro Cantone rendendo così produttiva la terra e favorendo ed agevolando il contadino. Ma per ora, sin alla introduzione del Registro definitivo, per il decreto esecutivo circa la costituzione e l'emissione di cartelle ipotecarie o di rendita fondiaria del 31. 9. 12, questa emissione deve essere preceduta dalla pubblicazione della grida prevista dal decreto legislativo 26. 6. 1912 allo scopo di accertare i diritti reali, le servitù e gli oneri che gravano i fondi sui quali si vogliono costituire. Il termine per le contraddizioni è di tre mesi almeno dalla prima pubblicazione, da che si deduce che il richiedente deve aspettare almeno questo termine prima di ricevere la somma, non potendo la Cassa anticipare senza alcuna garanzia. E siccome chi domanda il prestito, ha quasi sempre urgente bisogno del denaro e non può aspettare, ci si deve adattare alla formula vetusta ma più spiccia del mutuo ipotecario sotto forma di ipoteca. Col Registro definitivo, la costituzione di questa cartella sarebbe invece immediata.

Non ho qui parlato delle difficoltà e delle procedure che si devono effettuare per passare gradatamente dal registro provvisorio a quello definitivo e che potranno essere, eventualmente, oggetto di un altro articolo. Ma chi considera come la nostra terra è

frazionata capisce subito quali difficoltà di natura materiale e finanziaria si devono sopportare, oltre al dover vincere la resistenza dei singoli e la diffidenza, perché innata in noi, verso le innovazioni, di ordine finanziario. Infatti negli ultimi anni il Ticino ha avuto una spesa di circa fr. 85000 all'anno per l'introduzione del registro definitivo ma se si dovrà accelerare i lavori questo importo salirà sino a fr. 120.000 circa. Il decreto federale sottoposto dal Consiglio fed. alle Camere concerne la concessione di un sussidio straordinario, ai Cantoni Ticino, Vallese, Grigioni per l'introduzione del registro definitivo si che la Confederazione contribuirebbe con un sussidio straordinario di un terzo alle spese per l'accertamento e l'epurazione dei diritti reali per l'impianto di detto registro nei comuni delle valli e della campagna che abbiano prevalentemente carattere rurale. Questa domanda di sussidio straordinario era stata fatta il 5. 12. 1938 con « le nuove rivendicazioni ticinesi ». La Confederazione sopporta già le spese di misurazione mentre per quelle concernenti l'accertamento e l'epurazione dei diritti reali e l'impianto del registro, il diritto fed. non ha stabilito disposizioni. Il ritardo nell'introduzione del Registro nel Ticino è dovuto alla mancanza d'un contributo federale e la richiesta ticinese è ben giustificata dalla situazione speciale del nostro Cantone. La Confederazione agisce nello spirito della Costituzione quando con un contributo speciale aiuta un Cantone a costituire i registri prescritti dalla legislazione federale se questo Cantone per ragioni finanziarie ed economiche non potrebbe o potrebbe solo con grandi difficoltà eseguire detto ordine da solo. Le prestazioni previste costituiranno per la Confederazione una spesa annua di circa fr. 40000.— e grazie a questa somma l'accertamento e l'epurazione posson essere affrettate sì che i comuni in cui le misurazioni sono state approvate abbiano in un prossimo avvenire il registro definitivo. Si calcola però che bisogna attendere ancora 50 anni prima che il registro fondiario federale venga introdotto in tutti i comuni del Ticino.

Il progetto che il Consiglio federale, il quale è convinto che l'appoggio della Confederazione sia giustificato di fatto e di diritto, sottopone alle Camere tende ad aiutare il Ticino a superare queste difficoltà e siamo certi che le autorità federali concederanno senz'altro al nostro Cantone questo aiuto straordinario. E questo aiuto sarebbe di pura giustizia; non si domanda alcun favore bensì il semplice riconoscimento delle nostre particolari condizioni, spesso volte troppo dimenticate dai nostri confratelli di lingue differenti, che con la scusa di una presupposta incapacità od indisciplina, vogliono farci subire idee e direttive estranee non solo al nostro modo di pensare ma anche al nostro interesse ed alle nostre necessità. Maggiore comprensione dei nostri problemi, maggiore studio del nostro carattere e delle nostre reali capacità sarebbero tanto di guadagnato per una sempre più intima unione nel nome del nostro ideale di giustizia e di fratellanza!

Questo piccolo articolo è però anche un invito ai solerti soci e dirigenti delle nostre Casse, che devono essere sempre all'avanguardia per il progresso del comune, a studiare sin d'ora attentamente questo problema sì da poter fare, al momento opportuno, i passi necessari per accelerare l'introduzione del Registro definitivo nei rispettivi comuni, che sarà un fattore non trascurabile per l'avvenire e per il progresso permettendo di semplificare molte operazioni e diminuire molte spese a tutto vantaggio dei singoli e della comunità. E così facendo la

Cassa Raiffeisen adempirà anche in questo campo alla missione propostasi di educare e di riformare il popolo!

L'assemblea generale della Cassa rurale di Sonvico.

Domenica 24 febbraio 1946 si è svolta la XXIII assemblea ordinaria della Cassa rurale di Sonvico, frequentata da un buon numero di soci, alla presenza delle autorità locali, unitamente all'on. sindaco, signor maestro Bignasca. La Cassa, primogenita ticinese, fondata nel 1923 è restata lunghi anni sola sulla breccia; ha saputo creare quell'intima unione nel comune, fonte di progresso nel benessere morale e materiale.

L'assemblea fu aperta dal Presidente signor **Malfanti Placido** e dopo la nomina degli scrutatori e la lettura del protocollo dell'ultima assemblea il **M. R. Don Giovanni Rovelli**, pioniere raiffeisenista ticinese, al quale è dovuto non solo la fondazione della Cassa ma anche l'esempio vivente d'altruismo e di disinteressata dedizione, ha presentato i conti ed un ben elaborato rapporto in nome della Direzione. Da questo rileviamo brevemente che il bilancio alla fine del 1945 ammonta a Fr. 808.611,50 con un fondo di riserva di Fr. 25.770,35. Il movimento generale degli affari nel 1945 fu di Fr. 837.055,40 con ben 754 operazioni.

Il M. R. Don Rovelli si rallegrò dei buoni risultati ottenuti, per la disciplina, la puntualità dei soci, il lavoro preciso e disinteressato del cassiere e chiuse portando un saluto alle altre consorelle ticinesi, sorte in questi ultimi anni, augurando loro costanza e prosperità come la primogenita. Auspicò l'unione in una federazione ticinese per sempre maggior propaganda e successo del movimento nel nostro Cantone Ticino.

Il signor **Battista Bignasca**, presidente del Consiglio di Sorveglianza lesse in seguito il suo rapporto a piena approvazione dell'operato della direzione e del cassiere e raccomandò all'assemblea l'approvazione dei conti.

Il solerte cassiere signor **Antonio Giacomazzi** diede lettura del suo interessante rapporto e diede esaurienti spiegazioni in merito all'imposta federale preventiva.

I conti vennero approvati all'unanimità. Alle eventuali ci fu uno scambio di opinioni su problemi di particolare attualità con interventi del M. R. Don Rovelli, dell'on. Sindaco, del M. R. Don Martinaglia e dell'avv. Riva.

L'assemblea incaricava la direzione di sottoporre al Consiglio di Amministrazione dell'Unione le richieste della Cassa rurale di Sonvico. Si passava infine al pagamento della quota sociale, dopo di che il Presidente dichiarava chiusa l'assemblea.

E interessante parlare brevemente di questa Cassa che è stata la vessilifera del movimento raiffeisenista nel cantone Ticino e dare qualche risultato di alcuni esercizi, affinché le giovani casse traggano da queste cifre utili insegnamenti; primo fra tutti quello che pure con un modesto inizio, grazie alla concordia, alla costanza, all'inflessibile lavoro ed all'unione si può creare il benessere al proprio comune a tutto vantaggio della comunità e dei singoli. I dirigenti devono saper vincere l'egoismo, la diffidenza ed il momentaneo scoraggiamento dovuto a temporanee difficoltà, ad ostilità, ad incomprensioni e si convincano invece che queste difficoltà devono essere quelle che rinserrano i ranghi e sono gli sproni verso la desiderata meta. Sonvico, come tutte le altre 800 casse della Svizzera insegna che il sistema Raiffeisen lavora esclusivamente per il bene del paese ed è di facile attuazione anche da noi.

Anno	No. dei membri	Bilancio Fr.	Fondo di riserva Fr.
1923	23	24180.—	70.—
1932	65	243443.—	8424.—
1942	93	600578.—	21876.—
1945	104	808611.—	25770.—

Queste cifre più di ogni vana parola dimostrano la progressiva prosperità della Cassa. Le giovani forze non mancano, i ragazzi sono educati al risparmio ed i giovani son già diventati soci molto attivi, così che questa istituzione si tramanderà da generazione in generazione.

Con devozione, costanza, unione e sacrificio, i risultati di Sonvico potranno essere raggiunti anche da ogni altra Cassa di recente fondazione. Sonvico è per noi un esempio che ci assicura per di più che il raiffeisenismo è la migliore soluzione circa il credito agricolo ed il risparmio del villaggio. Basta infine a smentire ogni dubbio circa il buon successo di questa istituzione anche nei nostri rustici e ridenti villaggi, popolati da brava gente, animata dal più vivo spirito di progresso e di bene.

Siamo certi che le Casse raiffeisen, basate sull'amore del prossimo, sul mutuo aiuto rappresentano le basi sulle quali si deve appoggiare la rinascita dei nostri Comuni e della nostra agricoltura!

Valeur morale de l'épargne

Je voudrais vous signaler combien la Caisse populaire exige du renoncement. Elle demande un acte de volonté et par conséquent elle est de nature, au point de vue personnel, à protéger en nous la force et la vertu. Vous voyez par la suite le grand effet moral de la Caisse populaire, véritable école de moralité individuelle. Je ne sais pas si on pourrait jamais mettre suffisamment en valeur, en relief, cette pensée que l'économie, l'épargne pratiquée par renoncement personnel, c'est la plus difficile de nos jours de toutes les mortifications; d'autre part je pense que c'est la plus utile, c'est elle qui protégera l'esprit chrétien chez nous. S'il y a l'esprit de l'épargne, il y aura plus facilement la fuite de tous ces plaisirs qui nous perdent et qui nous font simplement vivre comme des païens.

Cardinal Villeneuve.

Pensées directrices

J'ai pour règle d'examiner mûrement, avant de commencer, si la chose est faisable. Si elle ne l'est pas, je ne l'entreprends pas. Si elle l'est, je sais que je puis l'exécuter en prenant la peine qu'il faut pour cela; et une fois que j'ai commencé, je ne m'arrête plus que la chose ne soit faite. Voilà la règle à laquelle je dois tous mes succès.

John Hunter.

Le mérite d'un Etat se trouve, à la longue, n'être que le mérite des individus qui le composent.

John Stuart Mill.

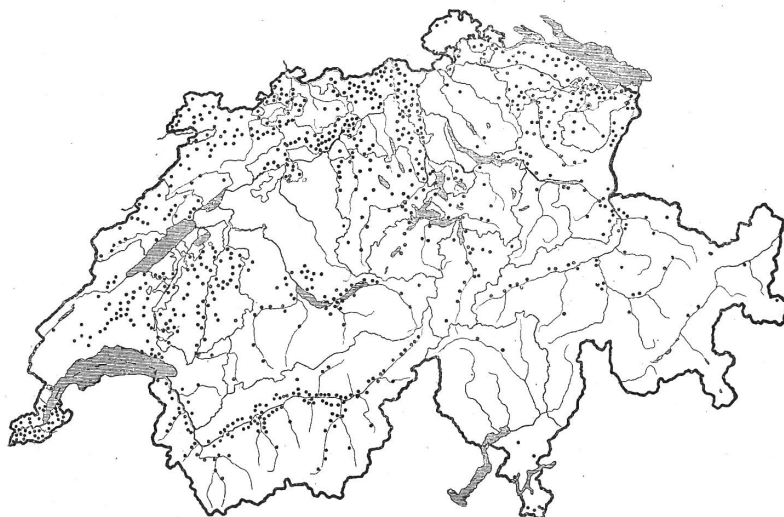
La Suisse raiffeiseniste à fin 1945

805 CAISSES RAIFFEISEN

(Classement par cantons)

dont

272 en Suisse romande
505 en Suisse alémanique
19 en Suisse romanche
9 en Suisse italienne



État au 31 décembre 1945

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Roulement Fr.	Somme du bilan Fr.	Réserves Fr.
Argovie	85	9,529	150,936,532.67	86,090,708.37	3,188,130.65
Appenzell Rh. E.	1	347	4,231,718.83	1,961,858.59	44,618.09
Appenzell Rh. I.	2	156	2,766,104.94	1,188,919.99	25,866.19
Bâle-Campagne	12	2,161	31,587,305.69	13,203,082.25	718,485.10
Berne	95	7,117	81,046,506.71	42,946,828.55	883,142.73
Fribourg	63	5,657	90,202,167.08	51,159,394.74	2,067,174.42
Genève	34	1,471	30,842,206.67	11,375,435.75	244,644.73
Glaris	1	81	736,099.40	689,661.91	18,221.90
Grisons	38	2,407	38,880,692.88	16,662,521.24	429,041.62
Lucerne	33	3,129	77,194,848.21	26,930,789.46	991,666.27
Neuchâtel	25	1,335	20,041,984.17	7,878,294.65	94,621.50
Nidwald	4	384	8,084,768.22	4,060,347.94	128,768.75
Obwald	4	303	4,498,189.09	2,276,718.33	40,335.29
Saint-Gall	75	12,537	373,535,736.16	163,103,937.56	7,025,181.34
Schaffhouse	3	324	5,242,681.15	3,395,745.31	87,761.36
Schwytz	12	1,869	23,959,334.03	13,630,872.85	481,823.04
Soleure	65	7,433	95,311,511.84	71,546,493.87	3,029,084.68
Tessin	9	285	1,540,924.49	990,974.38	25,865.15
Thurgovie	42	5,129	188,229,848.31	82,001,744.36	2,925,140.48
Uri	16	974	9,386,028.78	5,639,501.03	120,710.48
Valais	114	10,586	92,795,262.34	54,155,307.43	1,642,392.95
Vaud	55	4,609	86,263,114.85	40,872,319.82	1,619,874.19
Zoug	7	467	10,858,295.43	3,963,007.91	58,800.37
Zurich	8	539	12,315,331.93	5,784,744.33	167,844.38
Totaux	805	78,829	1,440,487,193.87	711,509,210.62	26,059,195.66
Au 31 décembre 1944	773	75,290	1,262,682,209.77	659,623,283.68	23,806,633.09
Augmentation en 1945	32	3,539	177,804,984.10	51,885,926.94	2,252,562.57